Boulvriag Infos

BOURBRIAC

N°55

www.bourbriac.bzh

Tourelle de Koat Liou

BULLETIN MUNICIPAL DE BOURBRIAC

AVRIL 2018

Informations pratiques

MAIRIE - 11 place du Centre
Ouverte lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
Mardi matin de 8h30 à 12h • Samedi matin de 9h à 12h
Tél. : 02 96 43 40 21 - Fax : 02 96 43 60 17
mairie.bourbriac@wanadoo.fr - www.bourbriac.bzh

CONSEILLERE DEPARTEMENTALE
Permanences en mairie de Bourbriac
le 2ème samedi du mois, à 10h30.

MEDIATHÈQUE MUNICIPALE,
2ème étage de la mairie
Ouverte le mardi de 9h30 à 11h30,
le mercredi de 15h à 18h,
le vendredi de 17h00 à 19h et le samedi de 10h à 12h
FERMÉE Août et Noël
Tél. : 02 96 43 62 25 - *cyber-bourbriac@wanadoo.fr*

S.A.M.A.D. (Service d'Aide au Maintien à Domicile)
1, rue de Tournemine
Bureau ouvert lundi, mardi, jeudi,
vendredi - 9h-12h • 14h-17h
Tél. : 02 96 43 49 28 - Fax : 02 96 43 49 29

GP3A - PÔLE DE BOURBRIAC
1, rue de Tournemine
Ouverte du lundi au vendredi
De 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30
Tél. : 02 96 43 60 11
Fax : 02 96 43 69 98
contact@cc-bourbriac.fr - www.cc-bourbriac.fr

DÉCHETTERIE - Route du Dannoed
Horaires d'été-du 01.05 au 30.09
Lundi et vendredi de 13h30 à 18h00
Mercredi et samedi de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 18h00
Horaires d'hiver-du 01.10 au 30.04
Lundi de 13h30 à 17h30
Mercredi et samedi de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 17h30
Tél. : 02 96 43 64 91

GENDARMERIE 17 rue des Menhirs
Ouverture bureau : mercredi : 8h00 à 12h00
samedi : 14h00 à 18h00
Tél. : 02 96 43 40 18 OU 17

CONCILIATRICE DE JUSTICE
Permanences en mairie de Bourbriac provisoirement suspendues.
Permanences en mairie de Guingamp le 3ème jeudi à partir de 13h30. - Sans rendez-vous.

Tarifs communaux 2018

CONCESSIONS au cimetière communal
- 30 ans ..... 137,26 €
- 50 ans ..... 247,94 €

CONCESSIONS colombarium
- 15 ans ..... 224,89 €
- plaque ..... 112,15 €

REDEVANCE ASSAINISSEMENT
- par m³ d'eau consommé ..... 1,98 €
  + redevance pour modernisation des réseaux

TAXE DE RACCORDEMENT au réseau d'assainissement collectif ..... 1 461,81 €

GARDERIE
- le matin gratuit
- de 16h30 à 16h45 ..... gratuit
- de 16h45 à 18h15 ..... 0,50 € la 1/2 heure
  (toute 1/2 heure commencée est due)
- de 18h15 à 18h30 ..... 0,25 €
  un forfait minimum de 5 € par enfant inscrit sera appliqué par trimestre.

CANTINE : ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018
- enfants (maternelle) ..... 2,65 €
- enfants (primaire) ..... 2,96 €
- adultes ..... 6,28 €
- enfants hors commune (maternelle) ..... 5,30 €
- enfants hors commune (primaire) ..... 5,60 €

Salle des forges - Tarifs 2018

	Organisations locales	Organisations extérieures
Bals - Fest Noz - Fest Deiz	325.00 €	492.16 €
1 repas avec cuisine	432.42 €	537.11 €
2 repas avec cuisine	535.09 €	671.48 €
1 week-end avec cuisine	669.36 €	748.84 €
Préparation la veille à partir de 14h00	52.54€	52.54€
Grande salle sans cuisine pour buffet	325.00 €	349.13 €
Grande salle sans cuisine pour assemblée et congrès	263.95 €	325.00 €
Grande salle pour arbre de Noël	Gratuit	161.78 €
Grande salle pour séance culturelle avec entrées payantes	161.78 €	268.07 €
Grande salle pour loto	325.00 €	349.13 €
Concert	831.22 €	831.22 €
Réveillon dansant	671.39 €	671.39 €
Fest Noz de fin d'année	492.16 €	492.16 €
Marchands ambulants sans électricité	26.90 €	37.54 €
Cérémonies civiles forfait ménage	30.60 €	
Petite salle pour réunion	Gratuit	83.00 €
Petite salle avec office pour buffet 1 journée	120.00 €	200.00 €
Petite salle avec office pour buffet 2 journées	180.00 €	250.00 €
Salle communale St Houarneau	104.80 €	Non louée

Montant de la caution :
- 500 € pour les locations inférieures à 500 €
- 800 € pour les locations supérieures à 500 €

ÉDITO

3 Edito
4 Etat civil
6 Rétrospectives
7 Travaux et aménagement du cadre de vie
9 Actualités
11 Associations
14 CM des jeunes
15 Nouvelles associations
16 Informations communales
17 Conseil municipal
24 Budget communal
25 Subventions 2017
26 Informations locales
30 Informations générales

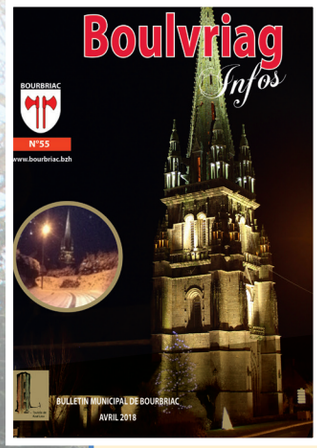

Le conseil municipal du 6 avril a voté le budget primitif de la commune, qui sera présenté en détail dans le prochain bulletin à paraître à la rentrée.

Des dépenses d'investissements très importantes de près de **3 millions d'euros** ont été votées.

Ceci afin de dynamiser l'économie de notre commune et d'améliorer le cadre de vie de nos concitoyens.

En ce qui concerne les travaux et pour les plus importants :

- Le traditionnel programme routier, la commission a d'ores et déjà sélectionné un certain nombre de routes à réaliser. Reste à attendre le résultat des marchés.

- Le bloc sanitaire place du Centre sera installé avant l'été.

- La réalisation du multi-stade, de l'aire de fitness et de la piste d'athlétisme qui clôturera l'offre de loisirs de la zone de Roudoué, devrait être opérationnelle également avant l'été.

- Les études de réhabilitation de la rue du Télégraphe seront réalisées au cours de l'année, pour des travaux qui débuteront en début 2019. Cependant la réfection du réseau d'eau potable pourrait être réalisée avant la fin de cette année.

- Le programme de 5 logements mené par Côtes d'Armor Habitat à Kozh Kastell devrait être disponible à la location à la rentrée de septembre.

Un budget résolument ambitieux, sans recours à l'augmentation de l'imposition locale et sans alourdir l'endettement communal.

Le maire

Une nouvelle secrétaire de mairie

Anaïse Bocquého a pris ses fonctions au secrétariat de la mairie le 9 janvier 2017. Elle est en charge de l'accueil, l'urbanisme, la gestion administrative, l'état civil.

Etat civil 2016

Naissances

- PHAM Bao
  PHAM André et BELLANGER Morgane - Villeneuve Cité
- LE PARC COJEAN Jade
  LE PARC Olivier et COJEAN Aline - Parc Loge
- COATNOAN Aya
  COATNOAN Kelly - 4 H rue du Tumulus
- LE FOLL Iris
  LE FOLL Cédric et GUÉGAN Aurélie - Kerlo Vian
- DOLO Lucien
  DOLO Guillaume et PHILIPPE Angélique - Ty Prit
- LE MOAL Briac
  LE MOAL Gilles et PLOÉ Marilyne - Boturon
- CONNAN Elven
  CONNAN Jérôme et PHILIPPE Audrey - Rest Vraz
- GAUTIER Jade
  GAUTIER Benoit et VOLANT Noëllie - Coat Forn
- GUILLAUME Nolann
  GUILLAUME Dylan - 18 lotissement du Courjou
- HUE Amy
  HUE Dimitri et JURIS Emilie - Lendevet
- GUEZENEC LE GUYADER Soizig
  GUEZENEC Fabien et LE GUYADER Mélanie - 3 Kerguz
- MOIGNET Elise
  MOIGNET Guillaume et AUFFRET Aurélie - Rest Vraz
- LE BARS LE MEUR Lilyan
  Damien LE BARS et Laëtitia LE MEUR - 19 Place du Centre
- LE NÉVEZ Lilian
  LE NÉVEZ Stéphane et MORDELET Karen - Route de Kerien
- GALANTE Nino
  GALANTE Nil et LAMOUR Lucie - 34 et 32 rue de l'Armor
- LE BARS Louis
  LE BARS Yann et LE BRIS Julie - Kergwiseg
- BEAUDOIN Nathan
  BEAUDOIN Alexandre et LACOURTE-BARBADAUX Elodie - Kerflec'h
- CHAUME MERGNAC Enzo
  CHAUME Arnaud et MERGNAC Emilie - 3 Hent Garenn
- FONTAINE Timéo
  FONTAINE Dimitri et MAILLARD Elodie - 41 Hent Garenn
- LE BARS Tiano
  LE BARS Emmanuel et STÉPHAN Vanessa - Gwazh Leuve
- MUIMBA Jaydenn
  MUIMBA Isaac et GUILLOUËT Marine - 4 H, rue du Tumulus
- OMNES Nolan
  OMNES Mathieu et GAUTIER Anne-Sophie
  19 bis rue d'Avaugour

Décès

- HENRY Simone Marie, veuve LE VERRE - *EHPAD, 29 rue de Coat Liou*
- CHEVANCE Emmanuel - *Rest Coat Men*
- STEUNOU Lucia, Joséphine, Marie, veuve GARZUEL - *Rue de l'Armor*
- TALEC Marcel, Marie - *Rest Vraz*
- LOYER Jeanne Marie, veuve LE GAC - *Kergus*
- LE NY Germaine Marie Jeanne, veuve TALLEC - *EHPAD, 29 rue de Coat Liou*
- BERNARD Georgette, veuve LE BARS - *EHPAD, 29 rue de Coat Liou*
- CONNAN Henriette Marie Hélène, veuve BERTHOU - *La Garenne*
- GUÉNÉGOU Monique, Marie, veuve MAZÉVET - *rue de l'Argoat*
- LE COUSTER Alain Emile - *Kerlo Vraz*
- LE BARS Emmanuel, Théophile, Marie - *Ty Martin*
- DUGÉPÉROUX Yves Marie Fernand - *4 rue du Tumulus*
- LE COZ Yvette, veuve HENRY - *18 lotissement du Courjou*
- MAGOAROU André, Marie - *Kerlahaye*
- MOISAN Lucienne, épouse CHARPENTIER - *Restigou*
- LARIVAIN Denise, Marie, Yvonne, divorcée LE QUELLENEC - *Goas Prenn*
- QUÉLEN Jean Marie Joseph - *25 Hent Garenn*
- CADOUDAL Jean, Félix, Arsène, Marie - *EHPAD, 29 rue de Coat Liou*
- TROËL Monique, Marie, Yvonne, veuve DIRIDOLLOU - *Kermarc*
- STEUNOU Pierre Marie Noël - *Kergroas*
- PROVOST Odette Marie Thérèse, épouse LE MADEC - *Goajou*
- LE COQ André Yves Marie - *Kergus*
- LE COUSTER Bernard, Théophile, Marie - *Hent dré*
- GOD Désiré - *Rubertel*
- SMITH Anthony, Evan, Victor - *Kerjalouz*
- LE PROVOST Marie Madeleine, veuve LE MORELLEC
  EHPAD, 29 rue de Koad Lioù
- THOMAS Célina, veuve KERHERVÉ - *GURUNHEL, Le Bourg*
- GUILLAUME Louis - *22 rue de Koad Lioù*
- LE GALL Jeannine Marie, veuve LE BIZEC - *EHPAD, 29 rue de Koad Lioù*
- LE MOAL Christiane, Claire, Marie, Madeleine - *Stanguenad*
- LE BIZEC Aimé Pierre Marie - *EHPAD 29 rue de Koad Lioù*
- LE DIOURON Marie Anne - *EHPAD 29 rue de Koad Lioù*
- RIVOILAN Michel Jean - *EHPAD 29 rue de Koad Lioù*
- LE CAM Robert - *EHPAD 29 rue de Koad Lioù*
- THORAVAL Annick, Marie, Honorine - *Keranroue*
- BARBOT Marcel - *24 rue de Tournemine*
- TANOT Jean, Léon - *EHPAD 29 rue de Koad Lioù*
- GUEGAN Christiane, Marie, Thérèse - *Kerleg*
- GUYOMARD Hélène - *EHPAD 29 rue de Koad Lioù*

Mariages

- LE GALLOU Sébastien et RICHON Fanny - *6 bis Croix Guillou, Plouisy (22) ; résidence à Kermoal*
- BOURGÈS Régis et STEPHAN Laurène - *4 allée des pivoines, Sautron (44) ; résidence 20 lotissement de Coat Liou*
- TREMINTIN Fabien et HERVIOU Angéline - *Sant-Houarne*
- HUCY Sébastien et TIGHARGHAR Angélique - *1 lotissement de Penn ar Hoad*
- LARRÈRE Benoît et AVART Sabine - *15 Lotissement de Koad Lioù Vihan*

Etat civil 2017

Naissances

- LE JOUAN MERRIEN Elouann
  Sébastien LE JOUAN et Nolwenn MERRIEN - Sant-Jud
- BALANDRAS Enzo, Cédric Gilles
  Johnny BALANDRAS et Emilie PELLEIEUX - Milin Forjoù
- POUL Inaya
  Marie POUL - Gwazh Prenn
- DUPLESSY Laïna
  Kevin DUPLESSY et Estelle LE BOZEC - 4 rue du Tumulus
- TAVARES Léana, Nathalie, Julie
  Ludovic TAVARES et Audrey DÉSORMEAUX
  18 place du Centre
- HAMONOU Malo, Louis
  Cédric HAMONOU et Julie GUILLOSSOU - 7 Gwazh Glaon
- GUITON Yolan, Cyril
  Sébastien GUITON et Emmanuelle BREHELIN
  7 rue de l'argoat
- DOUHOUCHINA Naël, Ali
  Ahamadi DOUHOUCHINA et Marie-Laure LE FOLL
  Koad Uhelañ
- RACAPÉ Lyam, Laurent, Romuald
  Laurent RACAPÉ et Christelle ROISNARD - Keratred
- CROWE Oisin, Robin
  Odhran CROWE et Aurélie LORANT - Skoasell
- GUÉGUEN Aziliz, Aëlle
  Stéphen GUÉGUEN et Hélène DANGOISE - Kozhkêr Keriaz
- TOUBOULIC Hylana, Marie-Thérèse
  Didier TOUBOULIC et Mélinda TILLY - Ti Glaz
- GUIZOUARN Jade
  Anne GAUTIER et Nicolas GUIZOUARN
  10 lotissement du Kourjoù
- LE MOAL VÉRITÉ Steeven, Sébastien, Grégory
  Kimberley LE MOAL - Kerbarzh
- PAQUET Clément, Didier, Joël
  M. & Mme PAQUET - 17 rue de menhirs
- LE FERS Hugo, Claude
  Dylan LE FERS et Julie BEN AYACHI - Porzh An Pantier

Décès

- LE QUEFFRINEC née LE GALL Maria - *Sant-Houarne*
- LE DIOURON née AUFFRET Marie, Ambroisine
  Ehpad de Koad Lioù
- MORVAN née LE MOAL Marie, Louise - *28 bis rue de Koad Lioù*
- FÉJEAN Émile, Marie, *Kerwezoù*
- BOTREL née LE LEPVRIER Marie, Thérèse - *Koronk*
- GAUTIER née LE BLOAS Maria, Amélie - *Ehpad de Koad Lioù*
- STÉPHAN Guy, Marie, Roger - *20 rue de l'Armor*
- MAGOUROU André, François, Marie - *Restarc'hornoù*
- MAHÉ née LE DIOURON Marie, Thérèse - *21 rue d'Avaugour*
- LE MAY née LE GUYADER Francine - *Ehpad de Koad Lioù*
- LE PROVOST Claudine, Marie, Simone - *6 rue des menhirs*
- GUILLAUME Jean, François, Marie - *Ehpad de Koad Lioù*
- LE COCGUEN Lucien, Marie - *14 rue du télégraphe*
- PICART née LE GRAET Jeannine, Marie - *Krec'h Kann*
- MARTIN née MADIGOU Yvette, Jeanne - *19 rue du télégraphe*
- FOURMEAUX Jean, Paul, André - *Kerhardi*
- LE GAL Marcel, René, Marie - *38 rue du télégraphe*
- CLOAREC née ROUZIC Alice, Marie - *Gwazh Prenn*
- TALEC née COSLER Gisèle, Marie, Alice - *Rest Vraz*
- LE BIZEC née LE MAGOAROU Huguette, Maria - *5 rue Saint Yves*
- GUILLOU née DURAND Véronique, Rachel, Béatrice, Chantal, Marie
  Kozhker An Dannoed
- GROT Denis, Marie - *12 rue du Tumulus*
- GUILLOU Suzanne, Marie Victorine - *29 rue de Koad Lioù*
- DIRIDOLLOU née CONNAN Hélène, Marie, Thérèse - *5 place du Centre*
- LE GRAËT Yves, Louis, Marie - *Kerdonnad*
- LARMET née LAGATTU Marie, Séraphine - *29 rue de Koad Lioù - Ephad*
- JOUAN née RICHON Germaine, Marie, Philomène
  29 rue de Koad Lioù - Ephad
- De FERRON Pierre, Emile, Marie, Joseph - *Helloc'h*
- LE MORELLEC née LE MAGOUROUX Yvonne, Marie, Adèle
  3 lotissement du Kourjoù
- RICHARDS née TITE Molly, Robina - *Veri gozh*
- GEFFROY née RANNOU Yvette, Marie, Célestine - *33 rue d'Avaugour*
- MAGOUROU née LE PROVOST Madeleine, Marie - *Restarc'hornou*
- OLSEN Simon, Timothy - *Keriod*
- COATANTIEC Raymond, Marie - *Kerlan*

Mariages

- LE BARS Cédric - DIRIDOLLOU Marylise - *Forjoù*
- LARMET Yohann & ROBERT Christelle - *6 lotissement du Kourjoù*
- OLSEN Simon, Timothy & KELLY Lois - *Keriod*

2 décembre 2017

Remise de chèque de la PLB

La municipalité et les associations bénévoles ont remis un chèque de 1 156,25 € + 160 € de dons au comité PLB. Grande satisfaction puisqu'en 2015 le montant récolté était de 1 000 € au total.

11 novembre 2017

Commémoration avec le conseil municipal des jeunes

Réception des enfants nés en 2016

Le 20 mai 2017, l'équipe municipale a accueilli en Mairie et souhaité la bienvenue aux enfants nés en 2016 et à leurs parents.

Nous comptions 22 naissances : **7 filles et 15 garçons.**

Les familles ont reçu un plant de Camélia et un abonnement à la Médiathèque.

Collège Jules Ferry

98,2% de réussite au brevet

Les professeurs et la principale, Mme Duclos, ont reçu les anciens élèves de 3e, accompagnés de leurs parents et famille, pour leur remettre leurs diplômes du brevet.
Les élèves ont été félicités pour leurs résultats, le collège affichant 98,2% de réussite au brevet (la moyenne départementale s'élevant à 90,7%).
Neuf élèves ont obtenu la mention très bien, dix-sept la mention bien et seize la mention assez bien.
Les élèves, heureux de se retrouver, ont pu ensuite échanger avec leurs anciens professeurs sur leur nouvelle vie de lycéen depuis la rentrée.

Programme de voirie 2017 :

Voie concernée	Longueur en ml
Tranche Ferme	
Finition Bi-couche + voile	
V.C de Kerlahaye	56
V.C Le BOD	100
Finition Enrobé à chaud	
V.C. de Crec'Vihan	1 069
V.C Chapelle de Saint Houarneau	142
V.C de Stanguenat	1 140
V.C Les Forges jusqu'à limite Coadout	1629
V.C de Porz ar Pantier	510
V.C la Gare de Moustéru	96

Travaux réalisés par l'entreprise EUROVIA
Coût des travaux : 158 828.90 € TTC

Stationnement limité

Afin de limiter le stationnement ventouse devant les commerces, la société MDO a procédé à la mise en peinture de type routière blanche des inscriptions **«ARRET 5 MINUTES»** à 12 endroits moyennant le somme de 780 € H.T.

Rénovation de la chapelle de Saint Houarneau

Dépenses

		TTC
TPF INGENIERIE	Mission Sécurité protection Santé	1 242,00 €
SOCOTEC	Mission contrôle technique	2 880,00 €
Atelier GARCONNET	Architecte	40 979,87 €
sarl MACE	Gros œuvre Maçonnerie	198 020,84 €
David GUILLERM	Couverture	61 946,57 €
SARL MOULLEC	Charpente	135 333,06 €
SARL DIEULANGARD	Electricité	15 615,52 €
Total		**456 017,86 €**

Subventions	
Conseil Général	14 490,00
Région Bretagne	49 411,95
DRAC	67 083,00
Réserve Parlementaire	50 000,00
Fondation Pierre DELESTRE	34 095,00
D.E.T.R.	3 903,00
TOTAL	218 982,95 €

Aménagement de la rue de l'Armor - 3ème tranche

		TTC
AR TOPIA	Maitrise d'œuvre	**14184,4**
EUROVIA	Terrassement Voirie espaces verts	233 418,30 €
EIFFAGE	Réseaux eaux usées	261 428,76 €
Ent LACHIVER	Maçonnerie	54 806,78 €
S.D.E.	Effacement réseaux	
	participation communale	25 506,66 €
Total		**589 344,90 €**

Subventions	
Conseil Départemental	34 306,60
Total	34 306,60

Mise en lumière de l'église

Travaux réalisés par l'entreprise BOUYGUES pour le compte du Syndicat Département l'Energie.
Coût estimé des travaux : 99 365 €.
La participation du Syndicat est de 40%, la part de la Commune est donc de 59 781 €.

Travaux au cimetière (2ème tranche – 2016)

La fourniture et la pose d'un portail ont été confiées à l'entreprise ESCCEV de Quessoy pour un coût de **3 799.20 € TTC**
La réalisation des travaux d'accessibilité au cimetière (2ème tranche) et l'aménagement des places de parking extérieur ont été réalisés par l'entreprise LOMBARDET TP pour **20 295.84 € TTC .**

Travaux à l'église

Dépenses

Entreprise	**Travaux**	**TTC**
BODET	Restauration de 2 Cloches	13 300.80 €
Entreprise DELESTRE	Mise aux normes installation chauffage	7 998.29 €
BODET	Remplacement Plancher du beffroy	6 243.60 €
Total		**27 542.69 €**

Subventions	
Conseil Départemental	10 689
Total	10 689

Liaison CM2/6ème avec le collège Jules Ferry et l'école publique élémentaire

La liaison CM2/6ème s'intensifie cette année : en plus de la traditionnelle journée de visite du collège, Les élèves de CM2 ont participé à plusieurs séances de technologie et de SVT au collège Jules Ferry de Bourbriac. Ils ont travaillé sur le thème de la robotique (codage, programmation, analyse de déplacements) et sur l'utilisation et la manipulation du microscope. Ils retourneront pour d'autres séances au cours des semaines à venir pour travailler de nouveau en robotique et puis sur les maquettes numériques.
Ils ont également rencontré et travaillé avec la professeur de français et la professeur documentaliste.
Les CM2 ont ainsi pu se familiariser avec le fonctionnement du collège de façon très concrète et seront donc moins dépaysés lorsqu'ils iront en 6ème l'an prochain.
Depuis de nombreuses années l'école élémentaire et le collège travaillent de concert.

Cette année encore plusieurs projets et rencontres auront lieu entre les CM2 et les 6èmes :
La 1ère s'est déroulée mardi 17 octobre :
Les CM2 sont allés au collège pour découvrir le cdi et un cours de français.
Les 6èmes et leurs professeurs étaient heureux de les accueillir et de leur faire découvrir le collège.
D'autres rencontres suivront pour nos 2 classes de CM2 en sciences et technologie mais également en eps et mathématiques.

Elles concernent l'utilisation de l'outil numérique dans nos classes grâce aux investissements réalisés par la mairie (vidéo projecteur interactif et ordinateurs portables)
Les élèves maîtrisent les nouvelles technologies et sont acteurs de leurs apprentissages.
Ici , une séance de géographie en lien avec la transat Jacques Vabre pour les CM2.

Défibrillateurs

La Commune a fait l'acquisition de **4 défibrillateurs** auprès de la société CARDIAC Science moyennant la somme de 7 038.20 € soit 8 445.84 € TTC.
La pose des appareils a été effectuée par le personnel communal :
- intérieur de la salle des forges
- extérieur de la salle des sports à Roudoué
- extérieur au stade de Foot Ball « Bernard Le Quellenec »
- extérieur Place du Centre

La maintenance des appareils est confiée à CARDIAC Science moyennant la somme de 15 € H.T par appareil et par an.

Du côté de la Médiathèque…

L'Afrique

De janvier à juillet 2018, la médiathèque vous propose de partir en voyage en Afrique, et plus particulièrement en Afrique noire.

Expositions, ateliers, spectacles, rencontres d'auteurs…se succéderont au fil des mois et vous permettront d'aller à la découverte de ce continent aux multiples facettes.

Installation d'une Grainothèque

La grainothèque est installée à l'entrée de la médiathèque

Suite aux actions menées par la médiathèque en novembre 2017 (Festival Alimenterre, mallette anti-gaspi), une grainothèque a vu le jour. C'est un lieu où il est possible de déposer et d'échanger librement des graines de fleurs, de fruits et de légumes afin de favoriser le partage de ces semences, de conserver et de promouvoir celles adaptées à notre territoire.
Ainsi l'opportunité est offerte à ceux qui le souhaitent de déposer et ou de prendre des graines locales de variétés anciennes ou traditionnelles, de préférence non hybrides, afin de promouvoir et de protéger la biodiversité.

Mise en ligne du Catalogue de la médiathèque

L'accès au catalogue en ligne permet à tous d'interroger les quelques 12 000 documents disponibles à la médiathèque, de connaître leur disponibilité en temps réel mais aussi de découvrir les nouveautés et d'avoir accès à des informations pratiques (horaires, conditions de prêt…)
Si vous êtes adhérent, à partir de votre compte lecteur, vous pouvez consulter vos prêts en cours, connaître les dates de retour des documents, les prolonger, faire des réservations…

Prêt d'une liseuse

La médiathèque a fait récemment l'acquisition d'une liseuse Cybook Muse Light. Cette liseuse est à la disposition des lecteurs, prêtée pour une durée de 4 semaines (renouvelable une fois).

Ressources numériques

L'adhésion à la médiathèque vous donne accès gratuitement aux ressources numériques de la BCA sur le site :
http://bca.cotesdarmor.fr
Depuis n'importe quel ordinateur connecté à Internet, vous pouvez télécharger des livres numériques, écouter de la musique, regarder des films en streaming, suivre des cours en ligne, lire des magazines. Si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à demander vos codes d'accès à la médiathèque !

Horaires d'ouverture

Mardi : 9h30-11h30
Mercredi : 15h00-18h00
Vendredi : 17h00-19h00
Samedi : 10h00-12h00
Juillet :
Mercredi et Vendredi - de 15 h 00 à 18 h 00.
Août et vacances de Noël : fermée.

Une idée de cadeau

Offrez une carte de la médiathèque :
La possibilité d'emprunter des livres,
des films, de la musique
et des jeux de société
pendant 365 jours…

Abonnement

Inscription individuelle : 10 € par an.
Inscription familiale : 15 € par an.
Chaque lecteur peut emprunter :
6 documents écrits + 1 DVD + 1 CD de musique.
La famille peut emprunter 2 jeux de société.
Le prêt est de 4 semaines.

Médiathèque - Mediaoneg

(Mairie de Bourbriac)
2ème étage avec ascenseur
✆ 02.96.43.62.25
cyber-bourbriac@wanadoo.fr

Le tennis briacin

Le tennis briacin est un club familial où plus de 60 joueuses et joueurs de 6 à 72 ans (débutant(e)s et expérimenté(e)s) tapent la petite balle jaune toute l'année.
Le tennis est un sport complet et parfait pour la concentration.
Notre club participe au championnat départemental avec :
- Une équipe féminine qui vient cette année d'accéder à la 3ème division. Les joueuses et le club sont toujours à la recherche de nouvelles partenaires.
- Une toute nouvelle équipe de jeunes. Ils ont très bien débuté leur championnat.
- Quatre équipes masculines sénior :
  - l'équipe fanion évolue en première division, un exploit pour notre petit club ;
  - 2 équipes en 4ème division dont une se bat pour accéder à la 3ème division ;
  - une équipe de plus de 35 ans ;
  - sans oublier une équipe de retraités.

Le tennis briacin c'est aussi une école de formation : 21 jeunes apprennent les bases du tennis avec notre animateur Bruno Baccon, bien connu et apprécié.
Nous disposons de 2 courts couverts et tenons à remercier la municipalité toujours à notre écoute.
Vous êtes intéressés, n'hésitez pas… Passez à la salle de tennis le samedi matin à partir de 10h, nous vous réserverons un bon accueil.

Bagad Boulvriag

Belle 5ème place au championnat des Bagadou de seconde catégorie ; participation à de nombreux festivals (Lorient, St Loup etc..) et scène partagée à st Gilles du Méné avec Soldat Louis et avec les Tri Yann au Shamrock Festival de Braine Le Chateau en Belgique. La participation du Bagad Boulvriag aux célèbres Ferias de Dax au mois d'août restera le temps fort de l'année 2017 et un souvenir inoubliable.
A noter aussi en 2017 les premiers pas du bagadig et la création d'une «section féminine», les «Roz merc'hed Bagad Boulvriag « qui ont accompagné Soldat Louis sur scène à Plestin Les Grèves ! (video sur youtube).
Autre grand moment de l'année passée : le fest-noz du 11 novembre qui a fait le plein à la salle des Forges dans une belle ambiance !

RDV de l'année 2018 :
- Répétition publique samedi 7 avril Salle des Forges à 19h00.
- Soirée repas/disco du Bagad samedi 21 avril Salle des Forges à partir de 19h30.
- Répétition publique place du centre vendredi 3 août 19h00.
- Fest-noz du bagad le samedi 6 octobre Salle des Forges avec Startijenn
- Concert exceptionnel le samedi 3 novembre à 21h00 à la salle des Forges : le Bagad reçoit NADAU, groupe occitan qui se produira pour la 1ère fois en Bretagne après plus de 1 500 concerts dont 4 Olympias, 4 Zénith (et 40 millions de vues sur youtube !). Réservation très conseillée car dejà 250 places vendues !

Union Sportive Briacine-Foot

Fort de ses plus de 150 licenciés répartis dans toutes les catégories d'âge, l'Union Sportive Briacine fait figure de moteur dans la vie associative briacine. L'équipe de dirigeants et bénévoles menée par Alain Marquier, président du club ne chôme pas durant la saison. L'équipe fanion du club a retrouvé la D1 en mai dernier, niveau plus conforme au potentiel du club et notamment au niveau de ses installations. Le club organise le samedi 31 mars son repas annuel à la Salle des Forges. L'événement majeur de la saison restant la tenue du grand tournoi de l'école de foot qui se disputera le samedi 21 avril et qui rassemble chaque année plus de 1 000 apprentis footballeurs. Nous avons la chance d'accueillir des équipes venant des quatre coins de la région (Rennes, Lorient, Brest...). L'objectif de cette saison

au niveau sportif est le maintien des 2 équipes séniors dans leurs divisions respectives, une montée des U15 dans l'élite départementale et un beau parcours des U18 en coupe. Quant aux plus jeunes ils tenteront comme chaque saison de représenter au mieux nos couleurs dans les différents tournois où ils prendront part.

A.P.E. des écoles publiques

Toute l'équipe de l'Association des parents d'élèves des écoles publiques de Bourbriac vous présente ses meilleurs vœux à l'occasion de cette nouvelle année. Qu'elle vous apporte bonheur, joie, satisfaction et réussite pour vous et pour vos enfants.

Le bureau de l'APE est composé de : Sophie MAHE présidente, Nadia LE GALLERY vice-présidente, Sophie RAOULT trésorière, Cécile DOUBLET trésorière adjointe (absente sur la photo), SABRINA LE BRAS secrétaire et Stéphanie COATRIEUX secrétaire adjointe.

Nous vous rappelons que l'association a pour **but de récolter des fonds, afin de financer les sorties scolaires de nos enfants** (classe de mer pour les CM1 et CM2, voyages au collège, sortie au zoo, à l'aquarium, etc.).

AEP Diwan Boulvriag

L'AEP Diwan Boulvriag est une « Association d'Education Populaire » dont font partie tous les parents d'élèves de l'école Diwan de Bourbriac.

Elle travaille à assurer le fonctionnement de l'école, en lien avec l'équipe pédagogique. Elle gère le personnel non-enseignant, les services périscolaires (cantine, garderie et aide aux devoirs), les questions liées aux locaux et au matériel et les relations avec les élus.

Elle a aussi pour mission de promouvoir l'école et les spécificités de l'enseignement à Diwan : des enseignants pris en charge par l'Etat, programmes scolaires de l'Education Nationale, enseignement laïc et gratuit (pas de frais d'inscription), mais des écoles sous statut associatif et pratiquant le bilinguisme par immersion accessible à toutes les familles (la grande majorité ne connait pas le breton). Les bons résultats de Diwan et son travail de transmission linguistique en font une association reconnue d'intérêt général par l'Etat qui permet aux dons effectués aux AEP Diwan d'être déductibles des impôts sur le revenu, à hauteur de 66% pour les particuliers et 60% pour les entreprises. Cette année, Marie-Sabine Rivière assure la présidence de l'AEP.

Inauguration de la chapelle St Hervé

C'est avec un grand plaisir et une très belle journée qu'a eu lieu l'inauguration de la restauration de la Chapelle Saint Hervé, le 23 septembre 2017.
Après quelques discours nous avons pu prendre le verre de l'amitié offert par l'association de la chapelle, suivi d'un repas champêtre et d'un concert au profit de la chapelle animé par Alan et Véronique Morice.
Quelques 80 convives ont pu admirer le spectacle et l'acoustique du bâtiment. Dernièrement le nouveau bureau a été élu.

Ensuite nous vous invitons à une nouvelle journée d'ouverture de la Chapelle de saint Houarneau pour un concert de la chorale de Bourbriac le 15 avril prochain.

Le nouveau bureau :
Présidente : Christelle Le Couster
Vice présidente : Anne Marie Le Hegarat
Trésorière : Connan Irène
Trésorière adjointe : Joëlle Rolland
Secrétaire : Marie Thérèse Le Parc
Secrétaire adjointe : Connan Isabelle

Association des donneurs de sang

« 4 070 € de dons et un appel aux donneurs de sang »

Le vendredi 17 novembre, l'Amicale des donneurs de sang a par l'intermédiaire de son président Francis ANDRE, remis des dons pour la somme de 4 070 €.
Comme les années précédentes, trois associations ont bénéficié de ces dons : « Leucémie espoir », le Telethon et « La Pierre Le Bigaut » pour la lutte contre la mucovisidose. Ces associations ont reçu chacune un chèque de 300 €.
L'association des donneurs de sang a souhaité communiquer sur le besoin urgent de sang et plus particulièrement sur la baisse des dons. Les écoles de Bourbriac ont ainsi été sollicitées pour diffuser une plaquette de l'Etablissement Français du sang par le biais du cahier de correspondance et ont permis d'informer les parents d'élèves quant à la nécessité de donner son sang.

Cette manifestation a permis de sensibiliser les parents et les écoles se sont vues remettre la somme de 10 € par élève, soit un montant total de 2 650 €. 590 € pour les 59 élèves de l'école maternelle publique, 1 290 € pour l'école élémentaire publique, 330 € pour l'école Saint Briac et 440 € pour l'école Diwan.
L'association a par ailleurs remis des bons d'achat de 40 € aux enfants des donneurs de sang à l'occasion de Noël.
Les bals et concours de cartes de l'Amicale des donneurs de sang ont permis le financement de ces actions.

Quelques dates à retenir :

- **Collectes de sang :** mercredi 7 mars, jeudi 21 juin, jeudi 13 septembre et mercredi 19 décembre 2018.
- **Bals :** 25 mars et 9 décembre 2018.
- **Concours de cartes :** 3 février 2018.

Composition du bureau :
Président : Francis ANDRE
Vice-présidente : Marie Paule MOËL
Secrétaire : Christophe HAMONIC
Secrétaire adjointe : Paulette BAHERS
Trésorière : Chantal DARE
Trésorière adjointe : Sylvianne COLLIN

L'amicale des sapeurs pompiers de Bourbriac

Suite à la récente assemblée générale des sapeurs pompiers la composition du bureau a évolué.
Cette association loi 1901 a pour but le financement de différentes manifestations et moments conviviaux pour les pompiers et leurs familles qui sont répartis comme suit :

- Le financement de la célébration de la Ste Barbe.
- Le financement de la célébration du Noël des enfants des sapeurs pompiers
- Le financement de l'assurance pour chaque pompier auprès de l'union départementale des sapeurs pompiers.
- Un don annuel à l'œuvre des sapeurs pompiers
- Le financement d'une sortie annuelle pour les sapeurs pompiers et leurs familles.
- La constitution de l'équipement matériel des sapeurs pompiers pour les formations initiales et suivantes.
- Un don annuel à la PLB
- L'aménagement de l'espace de vie dans la caserne pour les gardes, après les travaux financés eux, par le SDIS.

Le financement de ces différentes actions est possible grâce à la vente annuelle des calendriers dans les 10 communes concernées par le secteur de premières interventions.
Dans les récentes actualités le Caporal Elodie Maillard vient d'obtenir sa qualification de moniteur secouriste et est dorénavant habilitée à former les Sapeurs pompiers.

Le nouveau bureau de l'Amicale des sapeurs pompiers est composé comme tel :

Présidente : Sergent Katell Steunou
Vice Président : Caporal Dimitri Fontaine
Trésorière : Caporal Elodie Maillard
Secrétaire : 1ère classe : Maxime Marius
Secrétaire adjoint : 1ère classe Morgan Le Bail

et les membres :

Adjudant Patrick Omnès
Sapeur Mathilde Lucas
1ère classe Delphine Guegan
Sapeur Ibrahim Khalil Fofana

Mémo : les sapeurs pompiers de Bourbriac recrutent encore !
L'âge minimum est 18 ans pour et pour tous renseignements merci de vous adresser au 06 07 03 38 44

Election du nouveau conseil municipal des jeunes

L'élection du nouveau conseil municipal des jeunes s'est déroulée le **samedi 14 octobre 2017** à la mairie.
Chaque jeune briacin a reçu un livret expliquant le fonctionnement d'une commune et sa carte d'électeur ainsi qu'un bulletin d'inscription.
21 enfants se sont portés candidats pour siéger au conseil.
Sur 227 enfants inscrits, 50 votants se sont exprimés.
Tous les candidats ont été élus avec des scores allant de 29 à 40 voix. Ils ont entre 9 et 17 ans.

Le tout nouveau conseil des jeunes s'est réuni pour une première session le **samedi 4 novembre.**
Les nouveaux élus ont été accueillis par le maire et les élus de la commission vie municipale et démocratique.
Ils ont pu visiter le bâtiment administratif, le secrétariat, la médiathèque, les salles de réunion, les archives...
Ensuite une présentation a été faite du fonctionnement de la commune, des services communaux et du conseil municipal.
Lors de la prochaine séance nous recenserons les besoins repérés par les jeunes et ferons le point sur l'avancée du projet d'aménagement de Roudoué.

La Belle Epoque Briacine

En août dernier, des passionnés de vieux tracteurs et vieux matériels ont proposé des démonstrations de labours avec des chevaux et une exposition de vieux tracteurs qui ont défilé dans le bourg.

De ce succès est née une association dont l'objectif est de conserver le patrimoine local, agricole et culturel. Les membres de cette association souhaitent transmettre leur passion du labour avec de vieux tracteurs et des chevaux.
«Nous désirons organiser une manifestation au mois d'août afin de présenter des matériels et d'effectuer des démonstrations de labours avec des tracteurs et des chevaux» expliquent Pascal Lombardet et Pascal Lagadec, co-présidents.
Cette association souhaite rencontrer et intégrer toute personne désireuse de transmettre sa passion, son savoir-faire ou même son envie de faire vivre ce projet.
Le 15 février dernier, le Crédit Agricole remettait à l'association le Trophée de la Vie Locale pour sa contribution à l'animation du territoire.

Composition du bureau :

Présidents : Pascal Lombardet - Pascal Lagadec
Vice-présidents : Benoît Blanchard - Olivier Mahé
Trésorière : Stéphanie Cousinard - Trésorier adjoint : Hervé Le Gac
Secrétaire : Marlène Tassin - Secrétaire adjointe : Pauline Lagadec

A retenir : Prochaine manifestation le mardi 7/8/2018

Armor Model Group

Une association de maquettistes vient de se créer sur Bourbriac.
Notre but est de reconstituer des événements ou des matériels civils ou militaires d'hier, d'aujourd'hui et du futur par le biais de la maquette et de la figurine.
Nous nous réunirons une fois par mois, le samedi après-midi de 14 h à 18 h.
Chacun pourra partager ses techniques de mise en œuvre, de peinture ou de vieillissement afin de se rapprocher au plus près de la réalité.
Des ateliers seront organisés pour les plus novices (étude de la maquette, dégrappage, recherches historiques, montage etc.)
Nos adhésions démarrent à partir de 16 ans car nous sommes amenés à utiliser des outils dangereux, nous souhaitons ouvrir une section «lego» pour les enfants à partir de 11 ans. Cela leur permet d'avancer pas à pas vers le monde de la maquette.
Une réunion d'information et d'adhésion se fera lors de notre assemblée générale au mois de janvier (date restant à déterminer).
Pour tous renseignements avant cette date, veuillez contacter :
Christophe GABORIEAU
Adresse mail : contact.armormodelgroup@gmail.com

Du nouveau à Bourbriac

Ali Baba Kebab

Ouvert depuis juillet 2017.
Du lundi au vendredi de 11h30 à 14h et de 18h à 23h.
Le samedi de 11h30 à 14h et de 18h à 00h.
Le dimanche de 18h à 23h.

19, place du centre - 22390 BOURBRIAC - 06 11 54 95 89

Le Ty Breizh - Bar • Restaurant • Traiteur

Changement de propriétaire !

Depuis le 5 octobre 2017 c'est Véronique (déjà salariée de l'entreprise) qui est la nouvelle propriétaire de l'établissement.
Les prestations et services restent inchangés.
Toutefois, l'ouverture du bar est prolongée en soirée tous les vendredis soir !
L'équipe est composée de Véronique et de 3 salariés : Vincent, Julie et Magalie.

Pascal LAGADEC « Répar'Acteur »

Pascal Lagadec a choisi en 2016 de faire revivre les outils d'antan dans son atelier. Il achète, restaure et revend des machines agricoles anciennes : brabants, bineuses, houes , planteuses à pommes de terre….
Passionné depuis l'enfance par les machines et outils découverts dans la ferme de ses grands-parents ou à la forge de son oncle, il leur redonne vie. Le Label Répar'acteur lui a été attribué par la chambre des métiers. Ses clients sont des maraîchers bio, des collectionneurs et des associations de jardins partagés. Être répar'acteur c'est *« Remettre en état de vieux outils, leur redonner vie et par conséquent lutter contre le gaspillage. »*

Son atelier Metalagrifer compte parmi les « Répar'acteurs » de la Chambre des Métiers de Bretagne.

Extraits des décisions du Conseil municipal

(les procès verbaux sont disponibles sur le site)

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2016

Projet Minier Perm de LOC ENVEL - RECHERCHE GEOPHYSIQUE AERIENNE PAR ELECTROMAGNETISME – INTERDICTION DE SURVOL

A l'unanimité, le conseil municipal, décide :

De s'opposer aux projets miniers relevant du PERM de Loc Envel

De soutenir le recours en annulation du PERM de Loc Envel en participant financièrement au mémoire en intervention pour 150 €

D'apporter une aide financière à l'association des Amis du Patrimoine de Loc Envel pour le financement de l'expertise du cabinet Arcagée essentielle à l'instruction du dossier pour 150 €

D'interdire le survol du territoire de la commune de Bourbriac par des engins et aéronefs opérant des prospections géophysiques aériennes par électromagnétisme et notamment par des engins de la société Variscan Mines.

D'autoriser le Maire à prendre un arrêté en ce sens.

Projet réseau de chaleur alimenté par une chaufferie bois

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- S'engage dans le projet de construction d' un réseau de chaleur alimenté par une chaudière bois pour chauffer les bâtiments de Hent Garenn, et Roudoué.

Et confie la mission d'assistance au maître d'ouvrage au cabinet EXOCETH pour 9 900 € H.T.

Assainissement

Modification du canal Ventury de sortie à la station d'épuration

Le devis proposé par la SAUR pour fiabiliser la mesure du débit de sortie de la station s'élève à 1 754 € H.T soit 2 104.80 € TTC est accepté à l'unanimité.

Mesures de trop plein des postes de relèvement.

Le Conseil Municipal :

confie à la SAUR les travaux pour équiper les 4 postes de relèvement (Rond-point du Kourjoù,Gernevez Bourk, Forjoù et Roudoué pour 4 698 € TTC

sollicite une subvention de l'Agence de l'Eau pour la mise en place de ces équipements.

Signalisation des villages : devis complémentaires

Le Conseil Municipal à la majorité (14 Pour et 3 Abstentions) accepte les devis présentés par la société SPM pour les sommes de 1 736.34 € TTC visant à modifier la hauteur initiale de certains panneaux et de 1 055 € TTC pour la fourniture de 5 panneaux diagrammatiques.

Adhésion à la plateforme mutualisée des autorisations d'urbanisme du Pays de GUINGAMP

Le conseil municipal, à l'unanimité, :

Décide d'adhérer à la plateforme de mutualisation pour l'instruction du droit des sols à l'échelon du Pôle d'Equilibre Territoriale et Rural du Pays de Guingamp, qui englobe les moyens techniques, logistiques et humains

Autorise le Maire à signer la convention de prestation pour l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme entre le PETR du Pays de Guingamp et la Commune

Autorise la transmission de toutes données numériques ou papiers des autorisations d'urbanisme des services de la DDTM vers le PETR du Pays de Guingamp.

Château d'eau de Kroaz Maez an Otenn : remboursement à la Communauté de Communauté de Bourbriac

Le Conseil Municipal , à la majorité (13 Pour et 4 abstentions) :

Accepte la régularisation en remboursant à la Communauté de Communes de Bourbriac les sommes dues au titre des redevances pour 2014, 2015 et 2016 versées par les opérateurs ORANGE, S.F.R. et BOUYGUES.

Autorise le Maire à dénoncer les conventions avec les 3 opérateurs de télécommunication à compter du 31décembre 2016.

Le point sur les projets éoliens

Le Maire fait le point sur l'état d'avancement des projets de création de parcs éoliens sur la Commune :

- site de Ti Nevez Mourig
- site de Toull Bleiz
- site secteur Sud de la commune
- site à l'Ouest de Keraofredoù

AFFAIRES ET INFORMATIONS DIVERSES

Rénovation éclairage public

Koad Liou et Parking de la salle des forges - A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les devis présentés par le S.D.E pour la rénovation des deux lanternes foyers à Koad Lioù pour 800 € H.T. (la participation du Syndicat sera de 40 %) et la rénovation de l'éclairage public du parking de la salle des Forges pour 11 580 € H.T. H.T. (la participation du Syndicat sera de 60 %)

Réparation sur poste incendie

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, confie les travaux à la SAUR conformément au devis arrêté à la somme de 421.33 € H.T soit 505.59 € TTC pour réparer 2 postes incendies (Kourjoù et Rue de l'Armor).

Branchement Assainissement (Rest Vraz)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, confie à la SAUR les travaux de branchement d'assainissement à Rest Vraz pour 1 175.72 € H.T. soit 1 410.87 € TTC.

Acquisition tapis pour salle de sport.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, confie la fourniture des 8 tapis à DIMASPORT conformément au devis présenté pour la somme de 902.40 € TTC .

Remplacement Chaudière « Gaz » Salle des associations Rue de l'Argoat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, confie le remplacement de la chaudière de la salle située 3 Rue de l'Argoat à la société CMD pour la somme de 3 332.98 € TTC.

Restaurant scolaire – convention avec Diététicienne

A l'unanimité le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une convention pour un an avec la Diététicienne , Mme LUCAS pour apporter une aide au cuisinier-responsable du restaurant scolaire dans l'élaboration des menus, le respect des recommandations nutritionnelles (GEMRCN) et la mise en place d'un plan alimentaire.

Le coût de la prestation s'élève à 40 € de l'heure.

Convention relative aux enfants des classes spécialisées et à la restauration scolaire

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une convention avec la ville de Guingamp pour prendre en charge la différence de tarif soit 0.60 € par repas : 1 enfant est scolarisé en classe spécialisée dans les écoles publiques de GUINGAMP sur décision de l'éducation nationale.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2016

Guingamp-Paimpol-Armor-Argoat-Agglomération - Charte Fondatrice

A la majorité (15 Pour et 4 abstentions) le Conseil Municipal décide d'approuver la charte fondatrice de Guingamp-Paimpol-Armor-Argoat -Agglomération

Elections des Conseillers Communautaires

Sont donc désignés élus communautaires :

- Guy CADORET
- Claudine GUILLOU

Personnel Communal

Modification du tableau des effectifs :
création d'un poste d'adjoint administratif
1ère classe à temps non complet (28 h : semaine)

Une déclaration de vacance de poste a été lancée en vue de remplacer l'Adjoint Administratif 1ère classe qui a obtenu sa mutation dans une autre collectivité.

A la majorité (15 Pour et 4 abstention) le Conseil Municipal décide de créer un poste d'Adjoint Administratif à temps non complet 28 H / semaine au tableau des effectifs de la Commune à compter du 1er Janvier 2017 suite au départ d'un agent muté dans une autre commune.

Aménagement Rue de l'Armor

- travaux supplémentaires de maçonnerie - A l'unanimité le Conseil Municipal confie des travaux supplémentaires à l'entreprise LACHIVER et autorise le Maire à signer un avenant au marché correspondant pour

- surélever le mur en pierre sur 11 ml entre le parking et la propriété voisine : coût des travaux 6 518.36 € H.T
- et réaliser des travaux de maçonnerie sur le mur du côté et de façade des sanitaires coût des travaux 2 153.95 €

- avenant Maîtrise d'œuvre

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer un avenant au marché AR TOPIA pour porter le forfait de rémunération à 3.65 % de 438 000 € soit 15 987 € H.T donc 19 184 € TTC.

Projet piste d'athlétisme et terrain multisports : Désignation du Maître d'œuvre

A l'unanimité, le Conseil Municipal confie la maîtrise d'œuvre pour la rénovation /reprise d'une piste d'athlétisme et l'installation d'un terrain multi-sports à la Société Sports Initiatives et autorise le Maire à signer un marché avec ladite entreprise pour la somme de 19 980. € H.T soit 23 976 € TTC

Salle des forges

Approbation du projet de réaménagement de la salle au sous-sol et rénovation des sanitaires du rez de chaussée.

La commission « bâtiments » s'est réunie plusieurs fois pour examiner les esquisses réalisées par la SELARL Jean-Yves PHILIPPE pour l'aménagement d'une réserve dédiée à l'extension de la salle des associations au sous sol de la salle des forges et le réaménagement des sanitaires du rez de chaussée.

L'estimation globale des travaux est

Salle du Sous-Sol

Installation du chantier	1 500 €
Gros Œuvre	14 000 €
Menuiserie Alu	8 000 €
Doublages Placo /isolation	5 625 €
Plafond suspendu /isolation	12 000 €
Revêtement de sol	5 400 €
Electricité / chauffage	9 000 €
Peinture	4 050 €
Option Cloison mobile	11 500 €

Réfection des sanitaires rez de chaussée 17 043 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- valide le projet estimé à 76 618 € auquel s'ajoute le forfait d'honoraires du maître d'œuvre de 6 000 € soit un total prévisionnel de l'opération de 82 618. € H.T soit 99 141.60 € TTC.
- autorise le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour la réalisation de ce projet (signature et dépôt du permis de construire, lancement de la consultation d'entreprises etc)

Equipement de la salle en matériel de sonorisation et de vidéo projection

A l'unanimité, le conseil municipal accepte les devis présentés par la société DYNAMIC SERVICE

- Pour la fourniture et l'installation de matériel de sonorisation à la salle des forges soit 2 976.25 € H.T. et 3 571.51 € TTC
- Pour la fourniture de matériel de vidéo projection (écran – vidéoprojecteur et câblage) pour 3 923.55 € H.T soit 4 708.26 € TTC avec un écran 4/3 300 x 400 cm

Eclairage extérieur parking de la Mairie

Le Conseil Municipal accepte la proposition du Syndicat Départemental d'Energie pour un montant de 5 100 € H.T pour l'éclairage public du parking de la Mairie . La participation de la commune sera de 60 % du coût H.T des travaux soit 3 060 €.

Renouvellement du contrat de Fourrière Animale

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer un contrat avec SACPA Chenil service pour une prestation de services du lundi au vendredi pour un montant forfaitaire de 0.68 € / Habitant.

Projets éoliens

Projet porté par la société ELICIO France

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Décide d'émettre un avis favorable de principe sur le projet de développement d'un parc éolien sur le territoire de la Commune.

Autorise la société ELICIO France à entreprendre les démarches nécessaires afin d'étudier la faisabilité d'un parc éolien sur le territoire communal.

Autorise le Maire à signer avec la société ELICIO France tout document afférent au projet.

Projet porté par la société EDP-R

La société EDPR France projette d'implanter un parc de 5 éoliennes sur la zone Ty Nevez Mouric comprise entre les communes de Bourbriac et Pont Melvez.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention avec la société EDPR France pour définir l'octroi par la Commune d'un droit de passage sur les voiries communales et d'un droit de passage de câbles en tréfonds des voiries.

AFFAIRES ET INFORMATIONS DIVERSES

Projet chaufferie « bois » nouvelle répartition des honoraires de maîtrise d'œuvre

La mission d'ACMO « Assistance à Maîtrise d'Ouvrage a été confiée à la société EXOCETH pour un montant de 9 900 € H.T.

Réparation poteau incendie Rue de l'Argoat

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le devis établi par la SAUR pour la réparation d'un hydrant rue de l'Argoat / Pont de Jilez moyennant la somme de 731.25 € HT soit 877.5 € TTC et comprenant le remplacement de la tige de manœuvre et du clapet de pied.

Clôture des lagunes

A l'unanimité, le Conseil Municipal confie la fourniture du matériel pour clôturer les lagunes à Point P moyennant la somme de 2 033.41 € H.T soit 2 440.09 € TTC

Contrat de service GESCIME

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le contrat pour 3 ans à compter du 8 octobre 2016 avec la société GESCIME pour la gestion du cimetière pour un coût annuel de 412.25 € H.T soit 494.70 € TTC

Contrat d'assistance technique matériel informatique (Mairie-Ecoles-Médiathèque)

A l'unanimité, le Maire est autorisé à signer un contrat d'assistance technique du matériel informatique de la Mairie, Médiathèque et écoles maternelle et élémentaire auprès de Qualité Informatique moyennant un montant forfaitaire annuel de 700 € H.T

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JANVIER 2017

Désignation des conseillers dans les groupes de travail de Guingamp Paimpol Armor Argoat Agglomération

Quatre conseillers , hors délégués communautaires doivent être désignés pour siéger en qualité de membres associés dans l'un des 14 groupes de travail au sein de Guingamp Paimpol Armor Argoat Agglomération.

A l'unanimité le Conseil Municipal désigne les conseillers suivants :

- Mme LE GONIDEC Gwénaëlle
- M. LE BLOAS Jean Jacques
- M. LE FLOCH Patrick
- M. HERVE Jean Luc.

Fertilisation des terrains de Foot Ball

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de retenir la Société KABELLIS pour la fourniture d'engrais pour les 3 terrains de football . Montant de la dépense : 2 666.20 € TTC.

Mise à disposition de terrains pour entretien

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une convention de mise à disposition de terrain (2 ha 40 a) de la réserve foncière pour entretien comme terre agricole au GAEC de Koat Nestic en remplacement de M. René LORGUILLOUX.

Convention de mise à disposition de locaux pour permanences sociales

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

Accepte de mettre les locaux de la Mairie à la disposition du Département pour la tenue des permanences sociales et de PMI à raison de 2 jours/semaine moyennant un loyer annuel de 680 € , charges comprises (entretien et fonctionnement).

Autorise le Maire à signer la convention avec le Département pour une durée de 12 mois à compter du 1er septembre 2016. Cette convention sera renouvelée par tacite reconduction ou pourra être dénoncée dans une délai de 6 mois à tout moment par courrier de l'une des parties sans aucune autre formalité.

Contrat Internet avec Qualité Informatique

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer un nouveau contrat avec Qualité Informatique SAS pour le maintien du nom du domaine, l'hébergement et la maintenance du site internet pour un montant annuel de 571 € H.T .

Accueil de demandeurs d'Asile

A l'unanimité, le Conseil Municipal (17 Pour et 2 Abstentions) émet un avis favorable sur le principe d'accueillir des demandeurs d'asile sous réserve qu'un logement communal susceptible d'accueillir une famille se libère.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2017

Aménagement rue de l'Armor - Avenant N° 2 Entreprise LACHIVER

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de confier les travaux de reprise des joints sur le mur en pierres du parking de la Poste à l'entreprise LACHIVER conformément au devis présenté pour la somme 2 386 € H.T. soit 2 864.16 € TTC.

Programme de voirie 2017

arrête la liste des voies concernées par les travaux du programme 2017 comme suit :

Voie concernée	Longueur en ml
Tranche Ferme	
Finition Bi-couche + voile	
V.C de Kerlahaye	56
V.C Le BOD	100
Finition Enrobé à chaud	
V.C. de Crec'Vihan	1 069
V.C Chapelle de Saint Houarneau	142
V.C de Stanguenat	1 140
V.C Les Forges jusqu'à limite Coadout	1629
Tranche Optionnelle	
V.C de Porz ar Pantier	510
V.C la Gare de Moustéru	96

et autorise le Maire à lancer l'appel d'offres en vue d'attribuer le marché dans le cadre d'une procédure adaptée.

Eglise : mise en place d'un grillage dans le clocher et remplacement d'un plancher

A l'unanimité, le Conseil Municipal confie à l'entreprise BODET

la dépose et l'évacuation de l'ancien plancher et la pose d'un nouveau plancher en chêne dont le coût s'élève à 3 528 € H.T soit 4 233.60 € TTC .

la dépose du grillage existant et la pose d'un nouveau grillage dont le coût s'élève à 1 675 € H.T soit 2 010 € TTC

Assainissement

Renouvellement arrêté d'exploitation de la station

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de solliciter l'aide de l'Agence Départementale d'Appui aux Collectivités pour assister le maître d'ouvrage et autorise le Maire à lancer la consultation du bureau d'études.

Contrat d'exploitation de la station

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

de confier au Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable la mission d'Assistance et Conseil pour la passation d'un marché de prestation de service pour l'exploitation du service d'assainissement collectif moyennant la somme de 1 500 € H.T soit 1 800 € TTC.

d' autoriser le Maire à lancer la consultation des sociétés susceptibles d'assurer cette prestation de services.

Approbation des comptes de gestion 2016

Commune – Lotissement – Assainissement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les Comptes de Gestion : Commune, Lotissements et Assainissement pour 2016.

Approbation des Comptes Administratifs 2016

Commune – Lotissement – Assainissement

A la majorité (13 Pour et 4 Abstentions), le Conseil Municipal approuve les comptes administratifs 2016.

Commune

Section de Fonctionnement

Dépenses 2016	mandats de l'année	1 480 581.83 €
Recettes 2016	titres de l'année	2 294 138.11 €
Résultats antérieurs		978 605.23 €
Résultats cumulés		**1 792 161.51 €**

Section d'Investissement

Dépenses 2016	mandats de l'année	1 056 794.65 €
Recettes 2016	titres de l'année	421 737.46 €
Résultats antérieurs		293 587.50€
Résultats cumulés		**- 341 469.69 €**
	Reste à réaliser Dépenses	401 600 €

Assainissement

Section d'exploitation

Dépenses 2016	mandats de l'année	145 958.76 €
Recettes 2016	titres de l'année	121 580.06 €
Résultats antérieurs		490.19 €
Résultats cumulés		**- 23 888.51 €**

Section d'Investissement

Dépenses 2016	mandats de l'année	64 944.46 €
Recettes 2016	titres de l'année	67 993.49 €
Résultats antérieurs		133 298.15 €
Résultats cumulés		**136 347.18 €**

Lotissements

Section de Fonctionnement

Dépenses 2016	mandats de l'année	56 455.99 €
Recettes 2016	titres de l'année	22 375.47 €
Résultats antérieurs		0.20 €
Résultats cumulés		**- 34 080.32 €**

Section d'Investissement

Dépenses 2016	mandats de l'année	0 €
Recettes 2016	titres de l'année	137 674.13 €
Résultats antérieurs		- 137 674.13 €
Résultats cumulés		**€**

ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DU RESULTAT 2016

Le Conseil Municipal, à la majorité (14 Pour et 4 Abstentions), décide :

- D'inscrire ce déficit comme suit :

Section de fonctionnement ……. D 001 ……. 23 888.51 €

BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DU RESULTAT 2016

Le Conseil Municipal, à la majorité (14 Pour et 4 Abstentions) :

- Décide d'affecter l'excédent comme suit :

Section d'Investissement … compte 1068 … 743 069.69 €

Section de Fonctionnement … compte 002 …1 049 091.82 €

LOTISSEMENTS – AFFECTATION DU RESULTAT 2016

Le Conseil Municipal, à la majorité (14 Pour et 4 Abstentions):

- Décide d'affecter le déficit comme suit :

Section de Fonctionnement ……compte 001…… 34 080.32 €

Taux d'Imposition 2017

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote les taux d'imposition pour 2017, comme suit :

- Taxe d'habitation : 12.84 %
- Taxe foncière sur propriété bâtie : 15.70 %
- Taxe foncière sur propriété non bâtie : 71.75 %

Vote des Budgets Primitifs 2017

A la majorité (14 Pour et 4 Abstentions), le Conseil Municipal adopte les différents budgets primitifs 2017 :

Budget « COMMUNE »

La section de fonctionnement est équilibrée tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 3 095 235.68 €

La section d'investissement est équilibrée à 2 603 575.21 €

Budget « ASSAINISSEMENT »

La section de Fonctionnement s'équilibre à 151 728.51 €

La section d'Investissement s'équilibre à 209 092.18 €

Budget « LOTISSEMENTS »

La section de Fonctionnement s'équilibre à 117 307.70 €

La section d'Investissement s'équilibre à 118 413.75 €

Travaux divers de voirie

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de confier à l'entreprise EUROVIA :

- le remplacement de dalles podotactiles Rue d'Avaugour 680 € H.T
- la pose d'enrobé sur 10 m² sur le parking de la Résidence de l'Argoat 212.10 € H.T
- et la mise en œuvre d'enrobé sur 87 m² dans la cour de l'école élémentaire pour rendre les bâtiments accessibles aux personnes à mobilité réduite 1 994.62 € H.T

Cession d'une parcelle par l'Association foncière à Kerlahae

A l'unanimité, le Conseil Municipal :
accepte la cession de la parcelle XN 216 par l'Association Foncière à la Commune moyennant l'euro symbolique .
autorise le Maire à signer l'acte qui sera rédigé par Maître Dominique RABASTE, Notaire à Bourbriac ainsi que tous les documents se rapportant à cette cession
accepte de prendre en charge tous les frais s'y rapportant,
décide de classer cette voie dans la voirie communale pour une longueur de 56 mètres linéaires.

Régularisation cadastrale à Goarem Morvan - Parcelle YC N° 16

A l'unanimité, le Conseil Municipal :
Accepte la cession par l'Association foncière de Bourbriac des parcelles cadastrées YC sous les n° 148 - 149 - 150 et 151 moyennant l'euro symbolique.
Désigne Maître RABASTE, Notaire à Bourbriac pour rédiger les actes de cession,
Autorise le Maire à signer les documents se rapportant à ces cessions ainsi que l'acte rectificatif de dépôt des pièces du lotissement et l'acte de vente du lot N° 16.

Indemnités des élus

A l'unanimité, le Conseil Municipal fixe
- à 40 % de l'indice terminal le taux de l'indemnité du Maire ;
- à 14.50 % de l'indice terminal le taux de l'indemnité allouée aux quatre Adjoints ;
- à 0.78 % de l'indice terminal le taux de l'indemnité versée aux Conseillers Municipaux.

Médiathèque

Evolution du logiciel de gestion

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de confier à la Société C3 rb Informatique l'évolution du logiciel ORPHEE NX conformément au devis présenté pour la somme de 2 220 € TTC.

Convention de prêt de livres au Collège

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une convention entre la Médiathèque et le Collège Jules Ferry pour un prêt gratuit de livres pour la période de Février à Juillet 2017 : en cas de perte ou de détérioration de livre, il sera facturé au Collège au prix d'achat.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MAI 2017

Programme de voirie 2017 : attribution du marché

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le marché avec l'entreprise EUROVIA pour un montant de 132 066.45 € H.T soit 158 479.74 € TTC.

Travaux parking Rue de l'Argoat

A la majorité (16 Pour et 3 abstentions) le Conseil Municipal décide de confier les travaux pour la création du parking à l'entreprise LAURENT POHER TP pour la somme de 2 800 € H.T soit 3 360 € TTC.

Barrière Boulodrome Jean LE GALL

A la majorité (18 Pour 1 Abstention) le Conseil Municipal décide de faire poser une barrière au boulodrome Jean Le Gall conformément au devis proposé pour la somme de 6 276 € H.T soit 7 523.60 € TTC.

Projet chaudière Bois et réseau de chaleur : désignation du Maître d'œuvre

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de confier la maîtrise d'œuvre pour la mise en place d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur sur le site de Hent Garenn, à la société INDIGO et autorise le Maire à signer le marché avec la société.

Terrain multisports et piste d'athlétisme

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :
de valider l'avant-projet et décide de demander à Sport Initiatives de poursuivre sa mission vers la phase PRO (Projet) et la rédaction du DCE (Dossier de Consultation de Entreprises)
de solliciter une subvention auprès du CNDS (Centre National pour le Développement du Sport)

Diagnostic Amiante dans l'enrobé

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de confier le diagnostic au cabinet PATUREL pour la somme de 619.58 € H.T soit 743.50 € TTC

Budget Assainissement

Compte Administratif 2016

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2016.

Section d'exploitation

Dépenses 2016	mandats de l'année	145 958.76 €
Recettes 2016	titres de l'année	121 580.06 €
Résultats antérieurs		40 182.10 €
Résultats cumulés		**+ 15 803.40 €**

Section d'Investissement

Dépenses 2016	mandats de l'année	64 944.46 €
Recettes 2016	titres de l'année	67 993.49 €
Résultats antérieurs		133 298.15 €
Résultats cumulés		**136 347.18 €**

AFFECTATION DU RESULTAT 2016

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d' inscrire cet excédent comme suit :
Section de fonctionnement …….Recette Article 002 …….. 15 803.40 €

Décision Modificative 2017

Pour rectifier les écritures du BP 2017 compte tenu de l'excédent, une décision modificative est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

Section d'exploitation

ARTICLE	DEPENSES	D.M N° 1	ARTICLE	RECETTES	D.M N° 1
002	*Déficit de fonctionnement*	-23 888,51 €	002	Excédent de fonct reporté	15 803.40 €
022	Dépenses imprévues	9 688.86 €	747	Subvention communale	-30 003,05 €
	TOTAL DEPENSES	**-14 199.65 €**		**TOTAL RECETTES**	**-14 199.65 €**

Acquisition de matériel de désherbage

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'acquérir les matériels de désherbage auprès de la société RM Motoculture pour 3 590 € H.T et de solliciter les aides financières de la Région Bretagne et de l'Agence de l'eau.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

Aménagement de la Rue de l'Armor – Travaux d'enrobé sur RD 8
Convention avec le Conseil Départemental pour occupation du domaine public et Convention de travaux sur mandat.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer avec le Département la convention pour l'occupation du domaine public et la convention de travaux sur mandat pour l'aménagement de ce tronçon de voie et la prise en charge de la couche de roulement.

Peinture et marquage au sol

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de MDO Marquage de l'Ouest conformément au devis présenté pour la somme de 3 483.47 €.

Mise en lumière de l'église

A l'unanimité, le Conseil approuve le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energie pour la mise en lumière de l'église . Le montant HT est de 99 635 €: la participation de la commune est de 60 % du coût hors taxes des travaux soit 59 781 €.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2017

Aménagement Rue de l'Armor

Avenant EUROVIA – lot n° 1 Voirie

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accepter l'avenant proposé par l'entreprise EUROVIA pour un montant de 6 441 € H.T soit 7 729.20 € TTC et autorise le Maire à signer l'avenant.

Avenant EIFFAGE – lot n°2 réseaux eaux usées – eaux pluviales

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte l'avenant proposé par l'entreprise EIFFAGE pour 10 018.30 € H.T soit 12 021.96 € TTC et autorise le Maire à le signer.

Lotissement de Goarem Morvan : modificatif pour lot N° 8 , 14 et 16

A l'unanimité, le Conseil Municipal :
se prononce favorablement pour la modification du lotissement de Goarem Morvan
autorise le Maire à signer la demande de modification du lotissement ainsi que toutes les pièces s'y rapportant
accepte le devis pour un montant de 1 282.50 H.T soit 1 539 € TTC de la société A & T Ouest pour la constitution du permis modificatif de lotissement, la division foncière et le bornage des 3 lots concernés.

Réaménagement du temps scolaire : retour à la semaine de 4 jours

A l'unanimité, le Conseil Municipal, confronté à la difficulté de recruter de nouveaux intervenants pour animer les Temps d'Activités Périscolaires prend en compte le souhait des conseils d'écoles et demande le retour à la semaine de 4 jours à compter de la rentrée 2017 dans les écoles élémentaire et maternelle de Bourbriac.

Personnel Communal

Ratio Promus-Promouvables

A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de fixer les ratios « promus-promouvables » proposés pour l'année 2017.

Tableau des effectifs du Personnel Communal

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de créer 4 postes d'Adjoint Technique principal de 2ème classe à temps complet.
- de supprimer 4 postes d'Adjoint technique
- de modifier le tableau des effectifs du personnel communal à compter du 1er juillet 2017 comme suit :

Emplois	Effectifs
Catégorie C	
Adjoint technique Territorial Principal de 2ème classe	7
Adjoint technique Territorial 2ème Classe	3

Salle des forges (réaménagement du sous-sol et des sanitaires du rez de chaussée)

Validation du D.C.E et lancement de la consultation

Suite aux réunions de la commission « bâtiments » le Conseil Municipal avait validé le 16 Décembre 2016, le projet de réaménagement de la salle des forges au sous-sol et la rénovation des sanitaires du rez de chaussée dont le coût des travaux est estimé à 76 618 € soit 91 941.60 € TTC.

Les membres de la commission « bâtiments » ont pris connaissance du dossier de consultation des entreprises établi par la SELARL Jean Yves PHILIPPE.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

de valider le projet établi par la SELARL Jean-Yves PHILIPPE

de lancer la consultation des entreprises conformément au dossier établi par la SELARL Jean Yves PHILIPPE, Maître d'œuvre.

d'arrêter la liste des entreprises invitées à présenter une offre

d'intégrer l'article 36-2 (réservés à des structures d'insertion) dans le dossier de consultation pour le marché de travaux pour le lot « Peinture »

d'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Acquisition de tables et chaises pour la salle de Salle des forges

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de retenir la société SEDI pour la fourniture de 25 tables, 2 chariots et 50 chaises pour un montant H.T de 3 522 € H.T. soit 4 242.96 € TTC

Remplacement de menuiseries salle Rue de l'Argoat et Koz Kastell

Le remplacement d'huisseries sur divers bâtiments communaux s'avère nécessaire :Rue de l'Argoat et Koz Kastell

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de confier à la Société Multipose Service, la fourniture et la pose des menuiseries conformément au devis présenté et arrêté à la somme de 5 808.74 € H.T soit 6 970.49 € TTC ;

Pose de rideaux au Dojo de Roudoué

A l'unanimité, le Conseil décide de confier la fourniture et la pose de 4 stores sur les châssis fixes du Dojo de Roudoué pour 3 264.61 € H.T soit 3 917.53 € TTC.

Acquisition de défibrillateurs

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide de retenir la société CARDIAC SCIENCE pour la fourniture de
- 4 défibrillateurs Automatisés Externes (DAE)
- 1 armoire murale intérieure
- 3 armoires murales extérieures
- 4 étuis de transport
- 4 kits de préparation
- 4 panneaux AED

moyennant la somme de 7 038.20 € H.T soit 8 445.84 € TTC

Dit que ces appareils seront installés

- A l'intérieur de la salle des forges
- A l'extérieur de la salle des Sports à Roudoué
- A l'extérieur au stade de Foot Ball « Bernard le Quellenec »
- A l'extérieur sur la place du Centre.

Décide de confier à la société CARDIAC SCIENCE la maintenance de ces 4 appareils moyennant la somme de 150 € H.T par appareil et par an.

Autorise le Maire à signer les devis et le contrat de maintenance de ces 4 appareils pour la somme annuelle de 600 € H.T.

Acquisition jeux extérieurs pour l'école maternelle

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide le choix de la commission en confiant la fourniture d'un TOBO'GLISS 114 pour enfants de 2 à 10 ans et les dalles avec matériaux de pose pour 6 533.74 € H.T soit 7 994.09 € TTC

Projet éolien sur le Commune de Ploumagoar

A l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande d'autorisation présentée par la SAS I.E.L Exploitation 35 en vue de créer et d'exploiter un parc éolien à PLOUMAGOAR au lieu-dit « Malaunay » .

Subvention OGEC Ecole St Briac

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

d'annuler la décision du 31 Mars 2017 et d'accorder une subvention de 11 969.63 € à l'OGEC Ecole de Saint Briac sur la base de 25 enfants scolarisés à l'école et domiciliés sur la commune.

Prolongation contrat entretien photocopieur (Mairie et Ecole primaire)

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

de souscrire un contrat de prolongation additionnel aux copies pour une durée de 1 an par tacite reconduction des contrats pour un montant de 625 € H.T pour l'appareil de l'école et 800 € pour celui de la Mairie.

Convention Emploi Associatif avec Lannion Judo Club du Trégor

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

De renouveler son soutien à l'association Lannion Judo Club du Trégor en acceptant de participer financièrement à hauteur de 2 400 € annuellement pour 4 ans à compter du 1er Octobre 2016 .

Maîtrise d'œuvre Chaudière Bois

Par jugement du Tribunal Administratif de RENNES du 21 Juin 2017, la requête de la société Graine d'Habitat qui demandait l'annulation du marché de maîtrise d'œuvre conclu entre la commune et la société Inddigo pour la mise en place d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur sur le site de Hent Garenn est rejetée.

Projet Minier

Par jugement du Tribunal Administratif de RENNES du 15 juin 2017, l'arrêté du 12 octobre 2016 du Maire de la Commune de Bourbriac interdisant le survol communal dans le cadre de la recherche géophysique aérienne par électromagnétisme est annulé

La Commune de Bourbriac est condamnée à verser une somme de 750 € à la société Variscan Mines au titre de l'article L.761-1 du code de justice administrative.

Les Maires des Communes concernées se réuniront prochainement pour décider de la suite à donner.

Tirage au sort des Jurés d'Assises

Sont tirés au sort :

M. NICOL Stéphane, Pen Vern
Mme GUYOMARD née GUILLOU Eliane, 27 lot. de Koad Lioù
Mme CROISIER née PINGEON Laurence, Kergwiseg
Mme RAOULT née LE FLOC'H Anne, 21 Rue Hent Garenn
M. MAHE Michel, 10 Kérulioù
Mme GOUEVIC née LE MAY Martine, Kerjoly

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2017

Demande d'entretien des espaces verts à l'école de Saint Briac

A l'unanimité, le Conseil Municipal considérant que les travaux réalisés en régie par le personnel communal , sont comptabilisés dans le coût de fonctionnement des écoles publiques reversé à l'école Saint Briac , décide de ne pas intervenir pour la tonte et l'entretien des espaces verts dans cette école.

Demande de participation pour la piscine

Les séances de natation figurent au programme des élèves de l'école élémentaire défini par l'Education Nationale , le Conseil Municipal, à l'unanimité,

décide d'inclure les frais liés à la piscine (déplacement et entrées) dans le calcul du coût de fonctionnement à l'école élémentaire publique

dit que le montant reversé aux écoles Saint Briac et Diwan de Bourbriac prendra en compte ce coût pour l'année scolaire 2017/2018 et suivantes.

Convention avec GP3A pour la mise à disposition de personnel pour le centre de loisirs le mercredi et 3 semaines en Juillet

Le Conseil Municipal :

accepte de mettre du personnel communal à la disposition de GP3A pour préparer et servir le repas aux enfants du centre de loisirs déjeunant au restaurant scolaire le mercredi durant l'année scolaire ainsi que 3 semaines en Juillet

autorise le Maire à signer la convention avec GP3A pour une mise à disposition de Personnel.

Terrain Multisports et Piste d'Athlétisme

Lancement de la consultation d'Entreprises

A l'unanimité , le Conseil Municipal :

Arrête le projet présenté pour la somme de 266 564.50 € H.T

Adopte les dossiers de consultation pour la réalisation de ces travaux,

Autorise le Maire à lancer la consultation des entreprises en vue d'attribuer les travaux dans le cadre d'une procédure adaptée et autorise le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Rénovation de la piste d'athlétisme

Le Conseil Municipal :

confirme le coût des travaux à 85 447 € pour la piste d'athlétisme

sollicite l'aide du Département des Côtes d'Armor pour 29 034.59 €

arrête le plan de financement de l'opération comme suit :

FEADER	22 075.52 €
GP3A	5 298.12 €
Département des Côtes d'Armor	29 034.59 €
Autofinancement de la Commune	29 038.47 €

Assainissement Etude d'incidence du rejet de la station

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

d'adopter les dossiers de consultation pour la réalisation de ces opérations

de solliciter auprès de l'Agence de l'Eau des subventions pour la réalisation de ces prestations ,

de demander l'autorisation au financeur potentiel de lancer les consultations avant la décision finale de financement.

de donner tous pouvoirs au Maire pour signer les marchés avec les bureaux d'études retenus.

Lutte contre le frelon asiatique : convention avec GP3A

Après en avoir délibéré , à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

De favoriser la destruction des nids de frelons asiatiques situés sur le territoire communal y compris sur les propriétés privées,

De désigner un ou plusieurs référents communaux qui seront chargés de constater sur place et d'authentifier les nids de frelons asiatiques, de vérifier la présence d'une activité dans le nid et de contacter une entreprise agréée pour la destruction.

D'adhérer au dispositif proposé par Guingamp-Paimpol-Armor-Argoat- Agglomération en matière de lutte contre le frelon asiatique, selon les modalités précisées ci-dessus.

De solliciter GP3A afin que celle-ci accompagne la Commune pour la lutte contre le Frelon asiatique par le biais d'une convention.

De solliciter le versement d'un fonds de concours à GP3A pour la destruction des nids de Frelons asiatiques.

Prolongation contrat entretien photocopieur - école maternelle

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

de souscrire un contrat de prolongation additionnel aux copies pour une durée de 1 an par tacite reconduction , le coût étant de 464 € H.T

Rénovation d'un mât et lanterne d'éclairage public dans le lotissement de Kergus.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le projet de rénovation du l'éclairage public dans le lotissement de Kergus présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 600 € H.

Location d'un bureau à la salle de la vallée des forges

Le Conseil Municipal décide de :

mettre un bureau à la disposition de l'association Herborescence moyennant un loyer de 80 € mensuel à compter du 1er octobre 2017.

Location de terres agricoles

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

accepte de louer la parcelle cadastrée section XI n° 9 au GAEC de Pen Ar Léguer à compter du 1er décembre 2017 ,

fixe le prix de location à 120 € l'hectare

Pose d'un portillon au boulodrome Jean LE GALL

A l'unanimité, le Conseil Municipal confie à la SARL ESCEEV la fourniture et la pose d'un portail d'une largeur d'un mètre moyennant la somme de 650 € H.T soit 780 € TTC.

Tarifs de mise à disposition de terrain

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

décide de revoir le montant de cette participation pour mise à disposition,

fixe cette participation annuelle à 120 € l'hectare à compter du 1er Octobre 2017.

Avis sur permis de construire

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord afin que le projet de construction d'un bâtiment à usage de stockage sur la parcelle située à Kroaz Maez aboutisse.

Salle des forges (réaménagement du sous-sol et des sanitaires du rez de chaussée) : marchés des entreprises.

Le Conseil Municipal :

Donne toute latitude au Maire pour consulter d'autres entreprises.

Donne tous pouvoirs à la Commission « Bâtiments » pour retenir les entreprises mieux disantes après examen des propositions.

Autorise le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2017

Taxe d'aménagement

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

décide de renoncer à la taxe d'aménagement sur la commune à compter du 1er Janvier 2018.

dit que cette décision est valable pour les années 2018 -2019 et 2020.

Projet aménagement Rue du Télégraphe

ADAC 22 : mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de confier à l'ADAC 22 la mission d'assister la Commune sur le plan technique, juridique et financier pour le projet d'aménagement de la rue du Télégraphe moyennant la somme de de 355 € H.T

Avenant au marché d'assistance technique - SAUR

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de prolonger l'exécution du marché de service conclu avec la SAUR jusqu'au 31 décembre 2018 et autorise le Maire à signer un avenant avec la SAUR pour un montant de 23 311 € H.T.

Admission de titres en non-valeur

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver l'admission en non-valeur des recettes correspondant aux produits irrécouvrables pour le budget « assainissement ». Le montant est de 4 251.55 €

Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'Assainissement collectif 2016

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif

Décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération

Décide de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site

Décide de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Guingamp Paimpol Armor Argoat Agglomération

Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

A l'unanimité , le Conseil Municipal approuve le rapport 2017 de la CLECT.

Changement de fréquence de collecte des ordures ménagères à Bourbriac

A l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte de la décision de GP3A de proposer une collecte d'ordures ménagères tous les 15 jours à partir de 2018

Rénovation éclairage public : lotissement de Koad Lioù, Guernevez Bourg, parking EPHAD et Roudoué

Le Conseil Municipal approuve le projet de travaux de rénovation des 4 foyers d'éclairage public présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant de 2 620 €.

N° Foyer	Localisation	Estimation H.T	Participation du S.D.E.	A charge de la commune
H 524	Koad Liou	950 €	40 %	570 €
F 206	La Villeneuve	550 €	40 %	330 €
R 323	Parking de l'EPHAD	500 €	40 %	300 €
C 251	Parking Salle de sports	620 €	40 %	372 €
	Total	2 620 €		1 572 €

Avis sur permis de construire d'une maison d'habitation au lieu-dit « Le Garnel »

Considérant que le projet de construction de Monsieur et Madame Cédric LE BARS concerne une habitation destinée à l'hébergement d'un agriculteur associé sur les lieux de son exploitation ;

Considérant que l'implantation de la construction en périphérie de la parcelle en bordure de voie communale préserve au maximum la terre agricole ;

Considérant que l'avis favorable émis par courrier par Monsieur et Madame BAUDOUIN, agriculteurs, dont les bâtiments sont situés à moins de cent mètres du projet de construction ;

Considérant que l'habitation de Monsieur et Madame BAUDOUIN est elle-même à moins de cent mètres des bâtiments d'élevage de Monsieur LE BARS et qu'à cet égard la réciprocité est établie entre les deux parties ;

Considérant qu'il est important de contribuer à la pérennité d'une exploitation agricole ;

Considérant que le projet doit tenir compte du survol du terrain par une ligne électrique ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis sur la demande de permis de construire déposée par M. et Mme Cédric LE BARS. Avis favorable à l'unanimité.

Convention relative aux enfants scolarisés en classes spécialisées à Guingamp

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer avec la Ville de Guingamp la convention pour prendre en charge 0.60 € par repas pour un enfant scolarisé en classe spécialisée.

Demande de subvention du SAMAD pour acquisition de véhicules pour le service de portage de repas à domicile.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'apporter une subvention de 1 500 € au Service d'Aide au Maintien à Domicile pour financer l'acquisition et l'aménagement de 2 véhicules.

Création d'une commission et désignation des délégués pour l'indemnisation des commerçants riverains pour cause de travaux public

Pour étudier les demandes d'indemnisation formulées par les commerçants riverains de travaux d'aménagement de la Rue de l'Armor – 3ème tranche, , à l'unanimité, le Conseil Municipal :

décide que les demandes d'indemnisation des commerçants seront étudiées par les membres de la commission « Finances »

autorise le Maire à consulter et à retenir un commissaire aux comptes pour assister aux réunions de ladite commission et analyser les bilans et documents comptables fournis par les différents commerçants.

Programme de Voirie 2018

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de confier à l'ADAC 22 moyennant 1 070 € € H.T. la mission d' assister la Commune sur le plan technique, juridique et financier pour le programme de voirie 2018.

Réaménagement sous-sol de la salle des Forges et Sanitaires

Le Conseil Municipal :

décide de réaliser les travaux supplémentaires nécessaires,

donne tous pouvoirs au Maire pour valider les devis des entreprises après examen et accord des membres de la commission « Travaux »,

autorise le Maire à signer les avenants correspondants.

autorise le Maire à consulter différentes sociétés pour la fourniture de matériel et mobilier nécessaires à l'équipement de cet office.

Acquisition de matériel de signalisation

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accepter les devis présentés par la société SPM pour :

la signalisation complémentaire de 65 panneaux	pour	6 288.95 € H.T
la fourniture de 65 mâts et 94 brides	pour	1 661.82 € H.T
la pose de 59 Panneaux de lieux dits	pour	3 805.50 € H.T
la signalétiques des 5 chapelles	pour	2 078.62 € H.T

Parc éolien de PLESIDY

A la majorité, (18 Pour et 1 abstention) le Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable à la demande d'autorisation unique présentée par PLESIDY ENERGIES en vue du projet de création et d'exploitation d'un parc éolien aux lieux-dits Trolan et Kervenou sur la Commune de PLESIDY.

Cession immeuble rue d'Avaugour

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'émettre un avis de principe pour vendre l'immeuble situé Rue d'Avaugour et la parcelle cadastrée à la section AC n° 52 pour une contenance de 793 m² moyennant la somme de 100 000 € à GUINGAMP HABITAT de Guingamp .

Contrats de maintenance et d'hébergement du Progiciel Orphée à la Médiathèque

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

autorise le Maire à signer l'avenant n°1 au contrat de maintenance avec effet au 1er novembre 2017,

autorise le Maire à souscrire un contrat d'hébergement du progiciel Orphée à compter du 1er novembre 2017 pour un coût annuel H.T de zéro euro.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2017

Réseau de chaleur alimenté par chaudière « Bois »

Validation de l'esquisse et demande de subvention DETR

Le Maire rappelle à l'assemblée que le cabinet INDDIGO a été désigné pour assurer la maîtrise d'œuvre pour la mise en place d'un réseau de chaleur alimenté par une chaudière « bois » sur le site de Roudoué afin d' alimenter plusieurs bâtiments communaux, intercommunaux et départementaux. L'estimation des besoins est 535 MWH / an.

Suite aux différentes réunions de commission, le cabinet INDDIGO a réalisé une esquisse du projet :

Le bâtiment abritant les chaudières sera implanté sur la partie Ouest du site de Roudoué près de la piste de BMX

2 chaudières sont prévues

1 chaudière d'une puissance de 500 KW

1 chaudière d'une puissance de 200 KW

Le silo enterré aura un volume utile de 105 m³ et sera équipé d'échelles racleuses.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 681 769 € H.T.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

Valide l'esquisse présentée par la société INDDIGO et le plan de financement proposé

Autorise le Maire à modifier le plan de financement le cas échéant

Sollicite de l'Etat une aide financière au titre de la DETR

Autorise le Maire à engager toute action permettant la réalisation de ce projet.

Réaménagement « Salle des Forges »

Marché complémentaire Entreprise LE BARTZ

Dans le cadre des travaux de réaménagement de la salle du rez de jardin et des sanitaires au rez de chaussée de la salle de la Vallée des Forges, des travaux non prévus au marché initial passé avec l'entreprise LE BARTZ s'avèrent indispensables.

Le Conseil Municipal décide de confier les travaux non prévus au marché à la SARL LE BARTZ – lot n° 5 électricité, pour 4 695.87 € sous la forme d'un marché complémentaire conformément à l'article 35-II (4° et 5°) du code des marchés publics.

Guingamp Paimpol Armor Argoat Agglomération

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

Décide de modifier les statuts de la communauté d'agglomération en basculant les compétences Eau et Assainissement du bloc des compétences optionnelles vers le bloc des compétences facultatives ;

Prendre acte de ce que ces compétences devront être exercées sur l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération au 1er janvier 2019 au plus tard ;

Assainissement

Convention SAUR pour facturation

La Société SAUR assure, aux termes d'un contrat de délégation de service public par affermage, l'exploitation du service d'eau potable de GP3A secteur de Bourbriac.

La Commune assure l'exploitation du service d'assainissement collectif de la Commune.

La Commune a souhaité confier à la SAUR le recouvrement pour son compte de la redevance due par les usagers du service assainissement collectif suivant les bases tarifaires définies par elle.

Ecole Diwan

Contrat d'association

La direction des services départementaux de l'Education nationale des Côtes d'Armor et la directrice du réseau Diwan ont saisi le Préfet d'une demande de contrat d'association formulée par l'école Diwan, annexe de Guingamp, située sur la commune de Bourbriac.

Conformément aux dispositions de l'article R 442-44 du Code de l'éducation, les communes sont tenues de contribuer aux charges de fonctionnement des écoles placées sous contrat d'association. Cette obligation ne vaut que pour les élèves résidant sur le territoire de la commune et fréquentant les classes élémentaires.

La contribution de la commune est estimée sur la base d'un coût moyen forfaitaire d'un élève de classe de même nature de l'école publique gérée par la Commune.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de prendre en charge les dépenses de fonctionnement des classes maternelles ou enfantines à hauteur de 25 % du coût d'un élève à l'école publique

Et de ne pas participer pour les élèves non domiciliés dans la Commune.

QUESTIONS DIVERSES

Indemnité de conseil au comptable

Le Conseil Municipal décide de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil, d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable et décide de lui accorder l'indemnité de conseil et de confection de budget au taux de 75 %.

Location d'un terrain

L'Association « La Belle Epoque Briacine » est intéressée pour exploiter la partie de la parcelle cadastrée à la section YA 129 pour une superficie d' 1 hectare près du terrain des sports.

Les membres du GAEC de Coat Nestic qui assurait l'entretien de cette parcelle depuis le 1er/09/2015 acceptent de céder l'entretien de cette parcelle à l'association.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

Dénonce la convention annuelle de mise à disposition de terrain avec le GAEC de Coat Nestic à compter du 30 Novembre 2017 et autorise le Maire à signer une nouvelle convention à compter du 1er Décembre 2017 pour la parcelle YC n° 13 que le GAEC de Coat Nestic continue d'entretenir

Décide de mettre à disposition de l'association « la Belle Epoque Briacine » à compter du 1er Décembre 2017 la partie de parcelle YA 129 pour une superficie de 1 hectare et de signer une convention avec cette association.

Réparation d'un hydrant

Le devis établi par la SAUR pour le remplacement d'un clapet de pied sur le poteau incendie installé sur le site de la Vallée des Forges s'élève à 192.82 € H.T soit 213.38 € TTC.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de confier les travaux à la SAUR conformément au devis présenté.

Le budget communal 2017

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **1 696 716 €**.

Les **recettes de fonctionnemen**t de la commune sont de **2 046 143 €**.

Il en résulte un **excédent de fonctionnement** en autofinancement de **349 427 €** destiné à financer les investissements.

Les taux des **impôts locaux** sont reconduits sans changement.

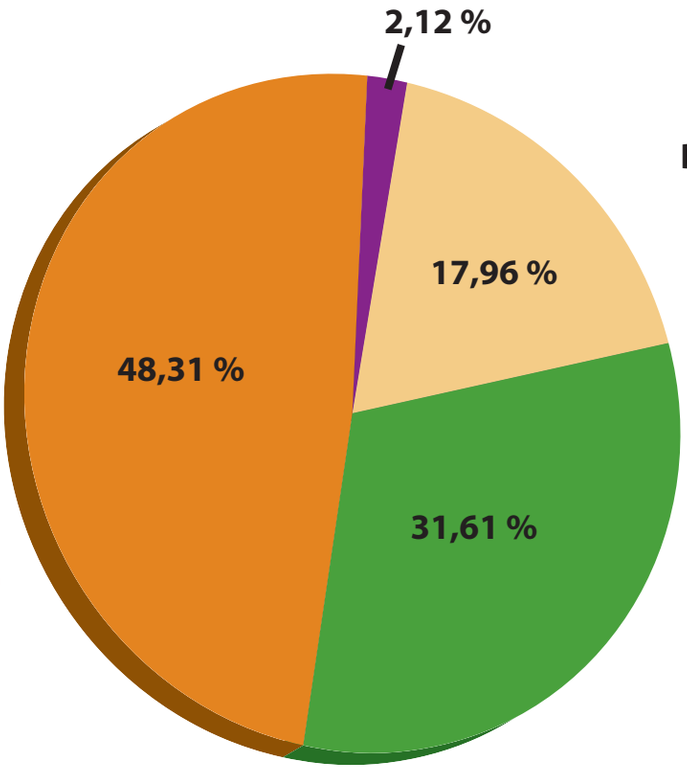

Dépenses de fonctionnement

819 650 €	Charges de personnel
536 380 €	Charges à caractère général (bâtiments, voirie, chauffage, électricité, assurances, etc.)
304 686 €	Charges de gestion courante (Service incendie, CCAS…)
36 000 €	Charges financières (intérêts des emprunts)

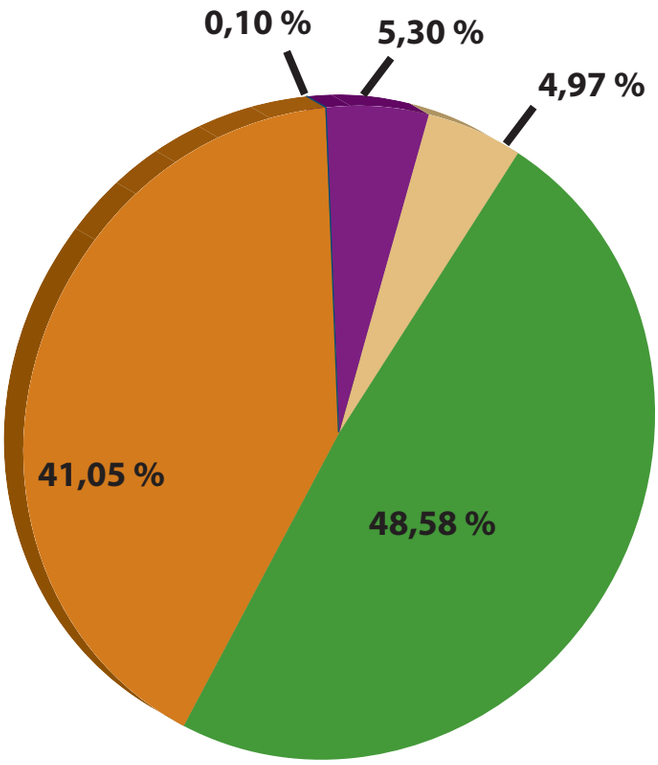

Recettes de fonctionnement

839 856 €	Dotation de l'Etat
994 017 €	Impôts et taxes
101 800 €	Produits de gestion courante
2 000 €	Atténuation des charges
108 470 €	Produits des services

Le conseil municipal a voté les subventions lors de la séance du 31 mars 2017.

Associations	Critères	Vote du Conseil
CULTURE		
Bagad Boulvriag (Fonctionnement)		1 500,00 €
Bagad Boulvriag (Encouragement) à titre exceptionnel		1 500,00 €
Radio Kreizh Breizh		120,00 €
Danouët Festival Plinn (Fonctionnement)		800,00 €
Centre Culturel Breton		800,00 €
Kuzul Skoazel Diwan Boulvriag (organisation de la Fête de la musique)		150,00 €
ASSOCIATIONS SPORTIVES		
Associations communales (avec compétition)	**17,00 €**	
Union Sportive Briacine		2 907,00 €
USB Section Hand Ball		578,00 €
Association Sportive Collège		350,00 €
Tennis Briacin		901,00 €
Skol Gouren Boulvriag (achat de roched 45 €)		221,00 €
Associations communales (sans compétition)	**8,50 €**	
Amicale Laïque		
- tennis de table		93,50 €
- STEP		85,00 €
- Zumba		331,50 €
Association cyclos		340,00 €
Les Raquetteurs		357,00 €
Association Herborescence		170,00 €
REDADEG (1 année / 2)		
Association (convention GP3A-Département)		
Lannion Judo Club du Trégor		2 400,00 €
Associations Hors Commune (licenciés de - 20 ans)	**8,50 €**	
GRACES Twirling Club		102,00 €
PLOUMAGOAR STEREDENN D'armor Twirling		8,50 €
Studio Danse		76,50 €
Canoë Kayak Club Guingampais		17,00 €
SCB Gym Guingamp		59,50 €
Association pour la culture, les loisirs et l'animation à Coadout (l'ACLAC)		17,00 €
Bulle d'eau		51,00 €
Hermine (Hockey)		17,00 €
Guingamp Roller Skating		25,50 €
Trégor Goélo Athlétisme Guingamp		42,50 €
GUINGAMP Volley Ball		8,50 €

AFFAIRES SOCIALES		
ADMR Bourbriac		500,00 €
Solidarité Paysans de Bretagne		200,00 €
Centre d'aide alimentaire du pays de Guingamp		1 046,00 €
Les Bouchons d'Amour		50,00 €
ANTLA		50,00 €
Les restaurants du cœur		598,00 €
ADAPEI		50,00 €
Secours Populaire		50,00 €
Association Leucémie espoir		50,00 €
ECOLES		
Enfants scolarisés au Collège de BOURBRIAC		
Séjour en Europe	**45,00 €**	
- Allemagne		225,00 €
Séjour en France	**15,00 €**	
- Auvergne		210,00 €
Enfants de Bourbriac scolarisés au collège de PLESIDY		
- Allemagne		45,00 €
Enfants scolarisés en Lycée	**40,00 €**	
Lycée Notre Dame GUINGAMP		40,00 €
Lycée du Restmeur PABU		40,00 €
Foyer Socio-éducatif collège Jules Ferry		100,00 €
Chambre des Métiers Côtes D'armor		160,00 €
MFR LOUDEAC		80,00 €
MFR MORLAIX		40,00 €
DIVERS		
Association des Chasseurs la Briacine		80,00 €
Argoat Armor Plenum Organum		100,00 €
TOTAL article 6574 Subvention Associations		**17 743,00 €**
Participations aux charges scolaires		
Enfants de Bourbriac scolarisés en maternelle	**503,64 €**	
Ecole Saint Briac Maternelle		6 043,68 €
Ecole Diwan Bourbriac Maternelle		4 532,76 €
Enfants de Bourbriac scolarisés en élémentaire	**459,26 €**	
Ecole Saint Briac Elémentaire		5 511,12 €
Ecole Diwan Bourbriac Elémentaire		459,26 €
Ecole Diwan Guingamp		918,52 €
TOTAL article 6558 Autres contingents		**17 465,34 €**
Cotisations		
Association des Maires de France		825,36 €
TOTAL article 6281 Concours divers		**835,36 €**

La lutte contre le frelon asiatique sur le territoire

Arrivé en 2004, la Bretagne doit faire face à la propagation du frelon asiatique, classée "espèce exotique envahissante et nuisible". En effet, la menace importante pour la biodiversité et pour l'apiculture et les dangers potentiels de certains nids à proximité de la population imposent certaines mesures :

1 / Limiter l'extension de la population de frelons asiatiques en détruisant les nids le plus tôt possible du printemps à la mi novembre.

Connaître le cycle de reproduction du frelon asiatique permet d'établir un calendrier et d'identifier les périodes les plus fastes pour détruire les nids.
La reproduction du frelon asiatique se situe entre septembre et mi-novembre.
La ponte se faisant entre mi-mars et avril, on retrouve les nids primaires entre mars et juin et les nids secondaires de juin à aout.

La compétence de lutte contre le frelon asiatique reste communale sur le territoire de GUINGAMP PAIMPOL ARMOR ARGOAT AGGLOMERATION (GP3A).

Toute personne découvrant un nid de frelon asiatique doit contacter la mairie afin qu'elle fasse intervenir un prestataire.
GP3A soutient cette action en allouant à l'ensemble du territoire une enveloppe budgétaire de 50000 euros par an. GP3A participera à hauteur de 20 euros pour la destruction des nids primaires et 40 euros pour les nids secondaires. La mairie s'engagera donc à participer financièrement au minimum sur des montants équivalents aux opérations de destruction.

2 / Eviter le piégeage préventif et printanier (effets sur d'autres espèces, efficacité non prouvée).

Piéger uniquement au niveau des ruchers, du mois de juin à la fin de la période de prévention (octobre-novembre).
Des personnes référentes (élus, apiculteurs, techniciens...) vont être formées pour pouvoir répondre aux demandes des particuliers et les accompagner.

NE PAS CONFONDRE.....

L'essentiel sur le frelon asiatique.

Frelon asiatique - Taille : Entre 17 et 32 mm

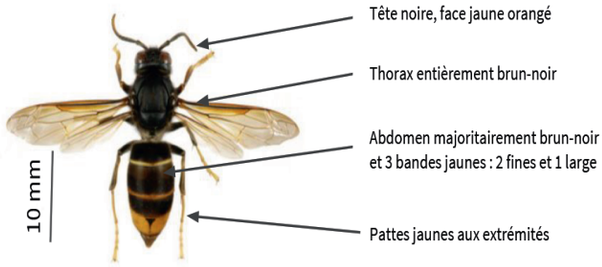

Nid : parfois sous un toit, dans un mur ou dans le sol comme le frelon européen, préfère davantage les hautes branches.

Frelon européen - Taille : 18-23 mm (ouvrières) / 25-35mm (reine)

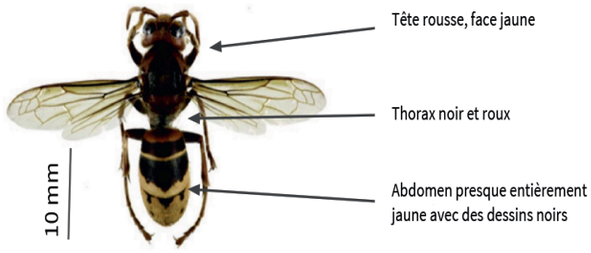

Nid : généralement construit dans un tronc creux ou sous un abri, parfois dans le sol, mais jamais en haut des arbres.

Pour plus d'informations :

Retrouvez nous sur www.neature.fr ou contactez nous au 02 30 02 54 33.
Nous sommes à votre écoute du lundi au samedi de 8h à 20h.

© 2017 Neature. Tous droits réservés.

GUINGAMP PAIMPOL
Armor-Argoat Agglomération
11 rue de la Trinité
22200 GUINGAMP
Tél. 02 96 13 59 59

du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00
et de 13h30 à 17h00

Guingamp Paimpol
Armor-Argoat AGGLOMÉRATION

GWENGAMP KUMUNIEZH
11 straed an Treinted
22200 GWENGAMP
Pgz. **02 96 13 59 59**

Le pôle de proximité de Bourbriac, porte d'entrée vers les services de l'agglomération

Lors de la création de Guingamp-Paimpol Armor-Argoat Agglomération (GP3A) au 1er janvier 2017, les élus ont souhaité maintenir un service de proximité pour les habitants et les élus. Ce souhait s'est traduit par la création du siège de l'agglomération à Guingamp et de 6 pôles de proximité dans les anciens sièges des Communautés de communes à Bégard, Belle-Isle-En-Terre, Bourbriac, Callac, Paimpol et Pontrieux.
Si chacun est spécialisé dans une thématique, Développement économique et déchets, pour le pôle de Bourbriac, ils permettent l'accès à l'ensemble des services de l'agglomération.

REPONDRE AUX ATTENTES DES HABITANTS

Les pôles de proximité sont donc les contacts de référence pour toute information et/ou démarche auprès de l'agglomération.
Le pôle de proximité de Bourbriac est situé rue de Tournemine. Les habitants peuvent y effectuer directement les démarches concernant
- l'assainissement (contrôle des installations d'assainissement non collectif et accompagnement lors de réhabilitation d'assainissement)
- l'eau (gestion des réseaux)
- les activités enfance jeunesse (informations centre de loisirs, relais parents assistants maternels.. .)
- les déchets (collecte des déchets triés, ménagers résiduels, apport volontaire, déchèterie...).
- le développement économique (aides à l'installation, suivi et accompagnement de projets : touristique, artisanat, agriculture...)
- les informations touristiques (animation, information, documentation...)

UN LIEN ENTRE LES ELUS DE L'AGGLOMERATION ET MUNICIPAUX

Le pôle de proximité est également un lien entre l'agglomération et les élus municipaux. C'est le référent de Pôle qui anime cette relation notamment à travers des réunions, rencontres.
Il a plusieurs fonctions :

- Mobilisation et implication des élus dans la structuration de l'agglomération,
- Diffusion de l'information (ascendante et descendante),
- Remontée d'avis et de propositions vers les instances communautaires,
- Prise en compte des spécificités et problématiques locales pour un prétraitement des dossiers et interface avec les services de GP3A.

Pratique
Pôle de proximité de Bourbriac
De 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
1 rue de Tournemine -22390 Bourbriac
02 96 43 60 11
bourbriac@gp3a.bzh

2018 REDADEG

La Redadeg traverse votre commune en Mai 2018 !

6ème édition - les 10 ans de la course - 1800 km partout en Bretagne

La Redadeg, la course pour la langue bretonne, est un événement à la fois solidaire, sportif, culturel, populaire et festif. Le témoin, symbole de la langue bretonne, transporte un message gardé secret, il passe de main en main et est lu à l'arrivée. La Redadeg représente ainsi la transmission d'une langue vivante, de génération en génération, tout en récoltant des fonds pour le financement de projets qui soutiendront son usage dans la société d'aujourd'hui, au quotidien.
La Redadeg est un événement avec un fort impact culturel, économique et médiatique.

Cette année, la Redadeg passe à Bourbriac le 10 mai 2018 vers 10h00.

C'est l'occasion de créer du lien entre les générations, entre les locuteurs de langue bretonne et française, de proposer des animations et une programmation éclectique sur son parcours, entre tradition et modernité, afin de montrer la richesse et la diversité de la création artistique en Bretagne.

Plusieurs milliers de personnes participent à chaque édition tout au long de la course kilomètre après kilomètre. Vous aussi venez profiter de l'événement sut votre commune. La Redadeg est le seul événement de cette importance où chacun peut monter sa solidarité avec la langue bretonne en suivant la course autant qu'il le veut (ou le peut...), la participation est libre et gratuite.

La Redadeg est un moment d'émotion collective, solidaire, festif et inoubliable

Rendez-vous en mai prochain pour courir ensemble et mettre en lumière notre territoire et ses spécificités !

Liste des plantes invasives

Par ordre alphabétique :
Ail triquètre *(Allium triquetrum)*
Arbre à papillons *(Buddleja davidii)*
Azolle fausse-fougère *(Azolla filiculoides)*
Balsamine de l'Himalaya *(Impatiens glandulifera)*
Berce du Caucase *(Heracleum mantegazzianum)*
Cotule pied-de-corbeau *(Cotula coronopifolia)*
Datura stramoine *(Datura stramonium)*
Grand pétasite, Pétasite officinal *(Petasites hybridus)*
Griffes de sorcière *(Carpobrotus acinaciformis et C. edulis)*
Herbe de la Pampa *(Cortaderia selloana)*
Jussies *(Ludwigia peploides et L. grandiflora)*
Laurier palme, Laurier cerise *(Prunus laurocerasus)*
Laurier sauce *(Laurus nobilis)*
Lentille d'eau minuscule *(Lemna minuta)*
Mimosa d'hiver *(Acacia dealbata)*
Myriophylle du Brésil *(Myriophyllum aquaticum)*
Renouée de l'Himalaya, Renouée à nombreux épis *(Polygonum polystachyum)*
Renouées asiatiques *(Reynoutria japonica, R. x bohemica et R. sachalinensis)*
Rhododendron pontique, Rhododendron des parcs *(Rhododendron ponticum)*
Séneçon en arbre *(Baccharis halimifolia)*

Syndicat Mixte Environnemental du Goëlo et de l'Argoat

Chers propriétaires de chiens !

Merci de respecter les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics en enlevant et nettoyant immédiatement par tous moyens appropriés les matières fécales de votre animal.
Sachez, chers propriétaires, que vous êtes passibles d'une amende minimum de 35 € ! Art. R 633-6.
On a beau dire que cela porte bonheur (si vous marchez dedans avec le pied gauche), cela fait quand même cher du kg !
Alors, à bon entendeur !

Les trucs et astuces de désherbage des jardiniers au naturel

Désherber sans produits chimiques est essentiel pour notre santé et celle de notre entourage. Mais comment faire ? Eau et rivières de Bretagne et la Maison de la consommation et de l'environnement ont interrogé des jardiniers experts en jardinage au naturel sur leurs pratiques.

Que ce soit pour votre pelouse, vos allées, votre potager ou vos massifs et haies, des alternatives au désherbage chimique existent.
Saviez-vous qu'au potager, le paillage est un allié de poids dans la lutte contre les herbes indésirables ? Idem pour vos massifs et vos haies. Le paillage est LA solution contre la concurrence des herbes indésirables face à vos plantations :
- il empêche l'installation d'adventices ;
- il apporte de la fraîcheur ;
- il permet une bonne activité biologique du sol.

Il doit être entretenu régulièrement : épaisseur à maintenir et jeunes pousses (racines comprises) à arracher.
Retrouvez tous les conseils dans la fiche pratique « Les trucs et astuces de désherbage des jardiniers au naturel » éditée en 2017 par la Mce et Eau et Rivières de Bretagne sur www.jardineraunaturel.org

Article rédigé par la **MCE**
Maison de la consommation et de l'environnement
48 Bd Magenta – 35000 Rennes – 02 99 30 35 50
info@mce-info.org – www.mce-info.org

Séniors consommateurs : ayez les bons réflexes

Les séniors consommateurs achètent par Internet, sur les foires et salons, se font démarcher à leur domicile ou par téléphone, concluent des contrats d'assurance dépendance, d'assurance vie, de téléassistance, deviennent particuliers- employeurs en employant des intervenant-e-s à domicile...

Leurs actes d'achat ou de contractualisation, nombreux et variés, nécessitent quelques mises en garde afin d'éviter que ce public, parfois captif ou vulnérable, ne devienne victime de pratiques peu scrupuleuses ou abusives.

Alors, pour éviter les mésaventures et arnaques en tous genres, mieux vaut être un consommateur averti et informé. C'est pourquoi, la Maison de la consommation et de l'environnement et la Direccte Bretagne (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation du Travail et de l'Emploi) ont édité **un guide pratique « Réflexes séniors » à destination des personnes âgées et des personnes les entourant** afin de leur permettre de rester des Conso 'acteurs, maîtres de leurs choix de consommation.

Ce guide, organisé autour de quatre thèmes de la vie quotidienne - acheter, se protéger, se loger, être aidé - est décliné en format papier, mais aussi sur Internet www.mce-info.org. Il rappelle les règles et les enjeux de nombreux sujets de consommation et met en avant des points de vigilance afin de pleinement informer les séniors consommateurs Bretons.

Ce guide gratuit est disponible à la :

Mce – 48 boulevard Magenta
35000 Rennes

ou téléchargeable sur :
https://www.mce-info.org/publications.

Article rédigé par la **MCE**
Maison de la consommation et de l'environnement
48 Bd Magenta – 35000 Rennes – 02 99 30 35 50
info@mce-info.org – www.mce-info.org

En 2018, une nouvelle réglementation pour les établissements accueillant des enfants

De la naissance à l'âge adulte, les enfants passent près de 90% de leur temps dans un espace clos : logement, crèche, école, locaux sportifs... Dans ces lieux où ils se développent et évoluent, les enfants sont exposés à plusieurs polluants émis par le mobilier, les produits d'entretien et les fournitures scolaires. Une nouvelle réglementation s'applique depuis le 1er janvier 2018 pour les établissements accueillant des jeunes enfants, afin de leur assurer une bonne qualité de l'air intérieur.

Qualité de l'air intérieur et bien-être des enfants

Il existe un **lien direct entre les performances scolaires des élèves** (temps de réaction, résultats scolaires, absentéisme…) **et les taux de renouvellement de l'air intérieur.** Pour leur santé, leur apprentissage et leur bien-être, il est vital d'assurer une bonne qualité de l'air intérieur dans les crèches et les écoles.

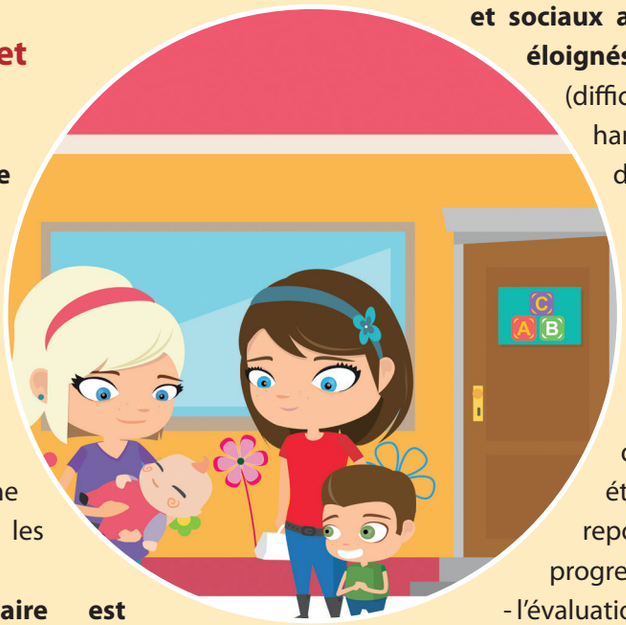

Le parc immobilier scolaire est majoritairement ancien, avec rarement un système de ventilation installé. **L'aération des locaux se fait donc principalement par les fenêtres** qui ne sont pas assez ouvertes ou pas comme il le faudrait. **Les crèches,** construites plus récemment, **sont plus facilement équipées en Ventilation mécanique contrôlée** (VMC).

Des échéances variables selon les publics accueillis

Ce nouveau dispositif réglementaire de surveillance définit des valeurs guides et impose la mise en œuvre d'une démarche de prise en compte de la qualité de l'air intérieur. L'entrée en vigueur doit se faire progressivement selon les publics accueillis :

- ***1er janvier 2018 :*** les crèches et les écoles maternelles et élémentaires.
- ***1er janvier 2020 :*** les établissements d'**enseignement ou de formation professionnelle du second degré** (collèges, lycées...) et les **centres de loisirs.**
- ***1er janvier 2023 :*** les établissements **sanitaires et sociaux accueillant des mineurs éloignés de leur famille** (difficultés sociales, mineurs handicapés, mineurs délinquants).

Une démarche progressive

La surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les crèches et établissements scolaires repose sur une démarche progressive :

- l'évaluation obligatoire des moyens d'aération de l'établissement
- la mise en œuvre, au choix d'un plan d'actions réalisé à partir d'un bilan des pratiques observées dans l'établissement ou d'une campagne de mesures de la qualité de l'air intérieur.

Pour accompagner dans cette démarche, un ***Guide pratique pour une meilleure qualité de l'air dans les lieux accueillant des enfants*** propose des grilles d'autodiagnostic. Il est disponible sur le site du Ministère de la Transition écologique et solidaire : www.ecologique-solidaire.gouv.fr/qualite-lair-interieur.

Article rédigé par la **MCE**
Maison de la consommation et de l'environnement
48 Bd Magenta – 35000 Rennes – 02 99 30 35 50
info@mce-info.org – www.mce-info.org

Planning de location de la salle des Forges pour 2018

JANVIER			FEVRIER			MARS			AVRIL			MAI			JUIN		
L	1		J	1	AG	J	1		D	1	Bal	M	1		V	1	
M	2		V	2		V	2		L	2		M	2		S	2	
M	3		S	3		S	3		M	3		J	3		D	3	
J	4		D	4	Bal	D	4	Repas	M	4		V	4		L	4	
V	5		L	5		L	5		J	5	Bagad	S	5	Mariage	M	5	
S	6		M	6		M	6		V	6	Bagad	D	6	Bal	M	6	
D	7	Bal	M	7		M	7	Don du sang	S	7	Bagad	L	7		J	7	
L	8		J	8		J	8		D	8		M	8	Bal	V	8	Mariage
M	9		V	9		V	9		L	9		M	9		S	9	Mariage
M	10		S	10	Repas	S	10		M	10		J	10		D	10	Bal
J	11		D	11	Repas	D	11	Bal	M	11		V	11		L	11	
V	12	Vœux	L	12		L	12		J	12		S	12		M	12	
S	13	Repas	M	13	Repas	M	13		V	13		D	13	Bal	M	13	
D	14		M	14		M	14		S	14	Spectacle	L	14		J	14	
L	15		J	15	AG	J	15		D	15	Loto	M	15		V	15	Mariage
M	16		V	16		V	16		L	16		M	16		S	16	Mariage
M	17		S	17	Spectacle	S	17	Théâtre	M	17		J	17		D	17	Mariage
J	18		D	18		D	18	Théâtre	M	18		V	18	Mariage	L	18	
V	19		L	19		L	19		J	19		S	19	Mariage	M	19	
S	20		M	20		M	20		V	20		D	20	Mariage	M	20	
D	21	Bal	M	21		M	21		S	21	Repas	L	21		J	21	Don du sang
L	22		J	22		J	22		D	22		M	22		V	22	Mariage
M	23		V	23		V	23	Repas	L	23		M	23		S	23	Mariage
M	24		S	24	Zumba Party	S	24		M	24		J	24		D	24	Mariage
J	25	AG	D	25	Bal	D	25	Bal	M	25		V	25		L	25	
V	26	AG	L	26		L	26		J	26		S	26	AG	M	26	
S	27	Fest Noz	M	27	AG	M	27		V	27	Mariage	D	27	Bal	M	27	
D	28	Bal	M	28		M	28		S	28	Mariage	L	28		J	28	
L	29					J	29	AG	D	29	Mariage	M	29		V	29	Mariage
M	30	AG				V	30		L	30		M	30		S	30	Mariage
M	31	AG				S	31	Repas				J	31				

JUILLET			AOUT			SEPTEMBRE			OCTOBRE			NOVEMBRE			DÉCEMBRE		
D	1	Mariage	M	1		S	1	Mariage	L	1		J	1		S	1	
L	2		J	2		D	2	Mariage	M	2		V	2	Bagad	D	2	Bal
M	3		V	3	Mariage	L	3		M	3		S	3	Fest Noz	L	3	
M	4		S	4	Mariage	M	4		J	4		D	4	Bal	M	4	
J	5		D	5	Mariage	M	5		V	5		L	5		M	5	
V	6	Mariage	L	6		J	6		S	6	Fest Noz	M	6		J	6	
S	7	Mariage	M	7		V	7		D	7	Bal	M	7		V	7	Téléthon
D	8	Mariage	M	8		S	8		L	8		J	8		S	8	Téléthon
L	9		J	9		D	9	Bal	M	9		V	9		D	9	Bal
M	10		V	10	Mariage	L	10		M	10		S	10	Repas	L	10	
M	11		S	11	Mariage	M	11		J	11		D	11	Repas	M	11	
J	12		D	12	Mariage	M	12		V	12		L	12		M	12	
V	13		L	13		J	13	Don du sang	S	13	Spectacle	M	13		J	13	
S	14		M	14		V	14	Mariage	D	14		M	14		V	14	
D	15		M	15		S	15	Mariage	L	15		J	15		S	15	
L	16		J	16		D	16	Mariage	M	16		V	16		D	16	
M	17		V	17	Mariage	L	17		M	17		S	17	Repas	L	17	
M	18		S	18	Mariage	M	18		J	18		D	18	Bal	M	18	Repas
J	19		D	19	Mariage	M	19		V	19	Mariage	L	19		M	19	Don du sang
V	20	Mariage	L	20		J	20		S	20	Mariage	M	20		J	20	
S	21	Mariage	M	21		V	21		D	21	Mariage	M	21		V	21	Arbre de Noël
D	22	Mariage	M	22		S	22		L	22		J	22		S	22	
L	23		J	23		D	23	Bal	M	23		V	23		D	23	
M	24		V	24	Mariage	L	24		M	24		S	24		L	24	
M	25		S	25	Mariage	M	25		J	25		D	25	Bal	M	25	
J	26		D	26	Mariage	M	26		V	26		L	26		M	26	
V	27	Mariage	L	27		J	27		S	27		M	27		J	27	
S	28	Mariage	M	28		V	28		D	28	Bal	M	28		V	28	
D	29	Mariage	M	29		S	29		L	29		J	29		S	29	
L	30		J	30		D	30	Bal	M	30		V	30		D	30	Bal
M	31		V	31	Mariage				M	31	Loto				L	31	Réveillon

Événements 2018

Avril

01 Bal-Club des Cheveux blancs
06 Couscous à emporter-Kuzul Skoazell Diwan Boulvriag
07 Répétition publique du Bagad Boulvriag
17 Causerie en breton-Asso Herborescence
21 Repas disco du Bagad
29 Fest-deiz-Asso du Danouët

Mai

06 Vide grenier-Amicale laïque
10 Loto-Ecole St Briac
10 Passage de la «Redadeg» Course enfants, apéro, fest-deiz-Ecole Diwan
15 Causerie en breton-Asso Herborescence
15 Concours de boules
27 Fest-deiz-Asso du Danouët
27 Bal-FNACA

Juin

1er Portes ouvertes-Ecole Diwan
2 Portes ouvertes + Kermesse-Ecole Diwan
3 Kermesse-Concours de boules et repas-Ecoles publiques
10 Bal-Club des Cheveux d'argent
16 Pardon de St Houarneau-Repas et fest-deiz
17 Pardon de St Houarneau-Fest-deiz
17 Manche championnat du Bzh au Disquay (Trial Moto Club)
21 Don du sang
23 Fête des vacances-Diwan
30 Kermesse-Ecole St Briac

Juillet

07 Pardon de Pénity-Concours de boules et soirée disco
08 Pardon de Pénity-Olympiades, concours de boules et soirée crêpes
09 Pardon de Pénity-Concours de boules
14 Pardon de Vourc'h-Soirée crêpes, fest-noz gratuit et feu d'artifice-Centre culturel
21-22-23 Les 72 heures de Saint-Houarneau Concours de boules

Août

03 Répétition publique-Bagad Boulvriag
05 Pardon du Corong-Concours de boules et repas
06 Pardon du Corong-Concours de boules
08 Festival Plinn du Danouët-Soirée cantiques bretons
09 Concert d'Annie Ebrel-Les amis de l'Orgue
11 Festival Plinn du Danouët-Stages de musique et danse
12 Festival Plinn du Danouët-Concerts, fest-deiz et concours de boules
15 Festival Plinn du Danouët-Concours, koan vraz et fest-noz
25-26 Fête de la chasse-La Briacine

Septembre

01 Pardon de Pempinod-Concours de boules
02 Pardon de Pempinot-Concours de boules et repas
08 Concours de boules et saucisse-grillée-Kuzul Skoazell Diwan Boulvriag
09 Concentration Cycliste-Section cyclos
13 Don du sang
15 *Journée européenne du Patrimoine*-Pardon de Bodfo-Concours de boules, repas et feu d'artifice.
16 *Journée européenne du Patrimoine*-Pardon de Bodfo-Concours de boules, fest-deiz, vide-grenier et soirée crêpes.
30 Fest-deiz-Asso du Danouët

Octobre

06 Fest-noz-Bagad Boulvriag
07 Bal-FNACA
13 Téléthon-Rando moto, véhicules anciens-ANTLA
28 Fest-deiz-Asso du Danouët

Novembre

03 Grand fest-noz-Bagad Boulvriag
17 Raclette-Amicale laïque
24 AG FNACA
25 Fest-deiz-Asso du Danouët
25 Bal-Amicale laïque

Décembre

02 Bal-Club des Cheveux d'argent
08 Téléthon-ANTLA
09 Bal-Donneurs de sang
16 6ème Marché de Noël-Kuzul Skoazell Diwan Boulvriag
19 Don du sang
30 Fest-deiz-Asso du Danouët

RÉDACTION ET EDITION : *Commission Information et Communication de l'équipe municipale de Bourbriac* - **CONCEPTION & IMPRESSION :** *Roudenn Grafik - Z.I. de Bellevue - BP 10129 - 22201 GUINGAMP - Tél. : 02 96 119 700*